

---

# Royaume du MAROC

## Rapport sur la situation statistique nationale

---

Version: 1.0

8 Décembre 2006

Ce document a été élaboré suite aux missions d'orientation qui ont été réalisées au Maroc. Il constitue une première étape et devrait être régulièrement mis à jour au cours du projet. Il a été approuvé par la Direction de la statistique mais pourrait subir des changements mineurs visant à améliorer sa qualité.



Ce projet est financé par l'Union européenne



## Table des matières

<b>A. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL GENERAL.....</b>	<b>6</b>
1. Cadre légal.....	6
2. Système statistique national.....	9
3. Direction de la statistique.....	12
<b>B. CAPACITE DES SYSTEMES STATISTIQUE ET INFRASTRUCTURE.....</b>	<b>15</b>
1. Vision globale.....	15
2. Nomenclatures/classifications.....	16
3. Registres.....	17
<b>C. SYSTEME D'INFORMATION.....</b>	<b>18</b>
1. Infrastructure informatique.....	18
2. Traitement des données.....	19
3. Diffusion des données.....	20
<b>D. FORMATION ET RESSOURCES.....</b>	<b>22</b>
1. Organisation des ressources humaines.....	22
2. Stratégie de formation de la Direction de la Statistique.....	22
3. Programme de formation.....	22
4. Centres de formations en statistiques publiques et coopération institutionnelle.....	23
<b>E. ACTIVITES THEMATIQUES.....</b>	<b>24</b>
1. Transport.....	24
2. Commerce de biens et de services.....	28
3. Comptabilité nationale.....	33
4. Agriculture.....	34
5. Social.....	34
6. Energie.....	34
7. Tourisme.....	34
8. Migrations.....	34
9. Environnement.....	34
<b>F. PROJETS INTERVENANT DANS LE DOMAINE.....</b>	<b>34</b>
<b>G. SITES WEB UTILES.....</b>	<b>34</b>
<b>H. DOCUMENTS DE REFERENCES.....</b>	<b>34</b>



## Liste des abréviations

Code	Libellé
AELE	Association européenne de libre échange
AIE	Agence Internationale de l'Energie
AITRS	Arab Institute for Training and Research in Statistics
ANAPEC	Agence de l'emploi
ANRT	Agence national de télécommunication
BdP	Balance des paiements
BM	Banque mondiale
CDER	Centre de développement des énergies renouvelables
CEMT	Conférence euro méditerranéenne des ministres des transports
CERED	Centre d'études et de recherches démographiques
CLAD	Centre de lecture automatique des documents
CND	Centre national de Documentation
CNEP	Centre national d'évaluation des programmes
CNSS	Caisse Nationale de sécurité sociale
COCOES	Comité de coordination des études statistiques
DACS	Direction des affaires consulaires et sociales
DCC	La Direction des combustibles et de carburants
DCN	La Direction de la comptabilité nationale
DEE	Département d'état pour l'environnement
DEER	Direction de l'électricité et des énergies renouvelables
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
DOP	Direction de l'observation et de la programmation
DRHAG	Direction des ressources humaines et des affaires générales du Haut Commissariat au Plan
DS	Direction de la statistique
ESI	Ecole des sciences de l'information
ETF	Fondation européenne pour la formation
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, UN
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unis pour la population
GPM	Groupement des pétroliers du Maroc
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDD	Indicateurs de Développement Durable
IFTSI	Institut de formation des techniciens en statistique et en informatique
INAC	Institut national d'analyse de la Conjoncture
INSEA	Institut national de statistique et d'économie appliquée
IT	Technologie de l'information
LAD	Lecture automatique des documents
MADRMP	Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes
MdT	Ministère du tourisme
NSDD	Norme spéciale de diffusion de données
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation Internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD/MDG	Les objectifs du millénaire pour le développement/ millenium development goal
OMI	Organisation maritime Internationale
ONEM	Observatoire national de l'environnement au Maroc
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PEV	Politique européenne de voisinage
PNS	Programme national de travaux statistiques
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat



SGDD	Système général de diffusion de données
SI	Système d'information
SIG	Système d'information géographique
SNDS	Stratégie nationale de développement statistique.
SNS	Système national de la statistique
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNSD	Département de la Statistique des Nations Unies



## METHODOLOGIE

Le rapport sur la situation statistique nationale (CSSR) donne une représentation synthétique de l'état du système statistique national en 2006. Il a vocation à être mis à jour régulièrement durant la vie du projet MEDSTAT, en intégrant les progrès réalisés vers la comparabilité internationale et l'harmonisation des standards.

Il a été élaboré initialement sur la base de documents disponibles sur Internet, en particulier pour ce qui concerne les sections «cadre légal et institutionnel» et «capacité des systèmes statistiques et infrastructure». Il a ensuite été complété avec les informations collectées au cours des missions d'orientation.

Ces missions d'orientation ont été l'occasion d'un travail en commun entre les coordonnateurs nationaux dans les pays et les experts techniques du projet MEDSTAT. Elles ont permis de discuter avec les principaux acteurs du système statistique national, qu'il s'agisse de la Direction de la statistique ou des autres producteurs d'information statistique dans le pays. La version du document qui a été établie à la suite des travaux d'orientation a ensuite été commentée par le Maroc lors d'une mission de suivi. Les travaux ont principalement impliqué les personnes suivantes :

Secteur	Experts MEDSTAT II	Coordonnateurs nationaux
Transport	M. Patrice MIRAN	M. Bouazza BOUCHKRA
Commerce de biens et services	M. Henri TYRMAN	M. Abdeljalil EL HANCHI
Comptes nationaux	M. Pietro BENEDETTI	M. Mostapha AFKIR
Agriculture	M. Valerio LUCCHESI	M Saïd CHAHOUA
Social	M. Bahjat ACHIKBACHE M. Claude SEIBEL	M. Mohamed BARRECH
Energie	M. Abdelaziz BOURHALA	M. Mohamed SALIMI
Tourisme	M. Laurent VASSILLE	Mr Saïd CHAHOUA
Migrations	M. Giambattista CANTISANI	M. Abdelilah ZERROU
Formation	M. Driss AFZA	Mme Hasnae FDHIL
Système d'Information	M. Detlef HERRMANN	Mr. Aziz FARSANE
Technologie de l'information / Equipement	M. Maurizio DALLA TORRE M. Mirko TURKO	Mr. Aziz FARSANE

Le secteur environnement s'inscrit dans un cadre particulier. Les informations concernant ce secteur ont été directement fournies par le projet MED-Environnement 2 (2003-2006) dont MEDSTAT II a pris le relais. La Direction de la statistique a fourni les compléments d'information nécessaires à la réalisation de la synthèse du secteur. Le Coordinateur National pour le secteur de l'environnement est M. Bouazza BOUCHKHAR

La Coordinatrice Nationale Principale dans le pays est Mme Hasnae FDHIL.



## A. Cadre légal et institutionnel général

### 1. Cadre légal

- 1.1 Loi statistique
- 1.2 Autres législations
- 1.3 Conseil National de la Statistique, Programmes statistiques, Consultations interministérielles, Consultation des utilisateurs
- 1.4 Protection de l'indépendance intellectuelle
- 1.5 Protection des données et confidentialité

#### 1.1 Loi Statistique

##### 1.1.1

##### Acte légal en vigueur

Le Décret Royal portant loi n° 370-67 du 10 Joumada I 1388 (5 août 1968) évoque la création et le rôle du COCOES (Comité de coordination des études statistiques) ainsi que les modalités de réalisation d'enquêtes statistiques.

##### 1.1.2

##### Conformité du cadre légal aux principes fondamentaux des statistiques officielles définis par les NU

Dans la base de données «des bonnes pratiques» des Nations Unies Il est indiqué que le système de production de statistiques marocain, est compatible avec les principes 1 (pertinence, impartialité et accès égal pour tous), 7 (les textes législatifs et réglementaires régissant le fonctionnement des systèmes statistiques, sont mis à disposition du public) et 8 (coordination).

Cependant, il faut noter que la loi dans son article 8 traite également du principe 6 (confidentialité des données et au respect de la vie privée).

##### 1.1.3.

##### Système statistique national

Les différents organes du système statistique national décrits dans la loi sont:

- **Le COCOES** qui est chargé de coordonner et de promouvoir les études statistiques.
- **La Direction de la statistique (DS)** qui assure le secrétariat du COCOES et devrait donc être le cœur du système statistique national.

##### 1.2

##### Autres Législations

- Texte de création de la Direction de la statistique: Décret n° 2-75-463 du 10 chaabane 1395 (19 août 1975) relatif aux attributions et à l'organisation du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.
- Décret n° 2-02-397 du 17 juillet 2002 fixant les attributions et l'organisation du Haut Commissariat au Plan (HCP) et précisant l'organisation et les attributions de la DS. Il place notamment la direction de la comptabilité nationale directement sous la tutelle du HCP.
- Loi N° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière.
- Loi N° 65.99 du code du travail de 2003 pour les statistiques sociales.
- Loi N° 061 obligeant les entreprises touristiques à fournir de l'information au Ministère du tourisme.

Le HCP a préparé une proposition de loi sur:

- La composition et le fonctionnement du Conseil national d'information statistique en vue de remplacer le COCOES. Cette dernière a été déposée au Secrétariat Général du Gouvernement depuis 2003.
- La création d'un répertoire d'identification unique des entreprises et établissements économiques.

Le projet de loi relative aux déclarations statistiques aux fins d'élaboration des données des échanges extérieurs, de la balance des paiements et de la position extérieure globale qui, entre autres, charge l'Office des changes de l'élaboration, la publication et la diffusion des statistiques des échanges extérieurs est en cours d'approbation au parlement.



### 1.3. Conseil National de la Statistique, Programmes statistiques, Consultation interministérielles, Consultation des utilisateurs

#### 1.3.1 Conseil de la statistique

Le Comité de Coordination des Etudes Statistiques (COCOES.) est sous la présidence du Premier ministre ou de l'autorité déléguée. Il est chargé de coordonner et de promouvoir les études statistiques. Le COCOES devrait prendre en charge l'échange des données et garantir la consistance des méthodologies et résultats selon la loi statistique

Composition :Selon l'article 1 de la loi statistique, le COCOES est composé la division de la coordination économique et du Plan, du chef du service central des statistiques, du chef du service du Plan et des études, du chef économiques, du Directeur de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée et d'un représentant des ministères ou autorités chargés de la Justice, de l'intérieur, des affaires administratives, du Secrétariat général du Gouvernement, de l'éducation nationale et des Beaux Arts, des finances, de l'agriculture et de la réforme agraire, des affaires économiques, du commerce et de l'artisanat, de l'industrie et des mines, du tourisme, des travaux publics et des communications, de la santé publique, des postes, télégraphes et téléphones, du travail et des affaires sociales, du Directeur Général de la sûreté nationale.

Cependant le COCOES ne s'est pas réuni depuis plusieurs années. La nouvelle proposition de loi introduisant le CNIS (voir section 1.2 ci-dessus) devrait permettre d'instiller un nouveau dynamisme dans le système national.

#### 1.3.2 Programmes statistiques

Les principales orientations du plan d'action sont:

- Le renforcement des acquis;
- L'amélioration des aspects organisationnels et méthodologiques des recensements décennaux de population et la réduction des délais de leur traitement;
- La mise en place d'un dispositif d'enquêtes auprès des entreprises des BTP, du commerce et des services;
- Le passage au nouveau système de comptabilité nationale (SCN 93) est assuré avec comme année de base 1998. Le changement régulier de cette dernière est un objectif fondamental;
- La réalisation d'enquêtes d'envergure pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale: enquête de structure, enquête sur le secteur informel, enquête sur le niveau de vie des ménages;
- La mise en place d'une structure de normalisation et d'actualisation des nomenclatures;
- La réforme des indices statistiques dont notamment les indices des prix à la consommation et de la production et l'élaboration de nouveaux indices;
- Le renforcement des capacités de production statistique notamment par l'introduction des technologies d'information et de communication (TIC) dans le processus de production, de collecte et de traitement de l'information statistique;
- L'élargissement du champ de collecte des statistiques administratives (sous-produites) à des secteurs nouveaux dont notamment l'environnement et les TIC;
- L'intégration de la dimension régionale dans les différentes opérations statistiques notamment par la décentralisation de la collecte et du traitement de l'information;
- Le renforcement des capacités d'analyse et de recherche par la mise en place de structures appropriées;
- Sur le plan institutionnel: promulgation d'une nouvelle loi statistique et de décrets concernant la création du CNIS, la mise en place d'un identifiant unique des entreprises, la mise à jour du répertoire des entreprises.



- 1.3.3 Consultations Inter-ministérielles**
- Le COCOES comprend des membres des différents ministères.(cf. 1.3.1)  
Selon l'article 4 de la loi statistique, le COCOES. comprend quatre sous-comités, habilités à constituer des groupes de travail:
- Sous-comité des études démographiques et sociales;
  - Sous-comité des statistiques agricoles;
  - Sous-comité des statistiques économiques;
  - Sous-comité de mécanographie.
- 1.3.4 Consultations des Utilisateurs**
- Le COCOES comprend dix représentants non gouvernementaux (personnalités du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des organisations syndicales). Ces derniers sont identifiés par les ministres en charge des secteurs concernés.
- 1.4 Protection de l'indépendance intellectuelle**
- D'un point de vue technique, les services internes du gouvernement n'ont pas accès aux données avant mise à disposition publique.  
L'indépendance de la Direction de la statistique est une caractéristique majeure du système marocain.
- 1.5 Protection des données confidentielles**
- La loi statistique traite de la confidentialité concernant l'interdiction de communiquer des informations ayant trait à la vie personnelle et familiale. De même, les renseignements revêtus du visa ne peuvent pas être utilisés à des fins de contrôle ou de sanctions.
- Les agents traitant les données sont astreints au secret professionnel sous peine de sanctions.
- Par ailleurs, la DS a mis en place des règles d'agrégation spéciales pour prévenir d'éventuels problèmes survenant après le traitement des données d'enquêtes. Le responsable de chaque division doit examiner les données à publier et s'assurer que la confidentialité des données sera maintenue dans la publication.
- Au sein de la DS, l'accès aux données personnelles est sécurisé et limité. La nature confidentielle des données est toujours sauvegardée.





## 2. **Système statistique national**

- 2.1. Principes
- 2.2. Structure du système
- 2.3. Relations avec les Instituts de Recherche et les Universités
- 2.4. Relations avec le monde des affaires
- 2.5. Politique de diffusion
- 2.6. Relations avec le gouvernement central
- 2.7. Relations avec les gouvernorats
- 2.8. Accès aux enregistrements administratifs

### 2.1. Principes

Le Maroc collabore avec la Banque Mondiale pour concevoir une nouvelle stratégie nationale de développement statistique (SNDS). Des missions financées par la Banque Mondiale se sont déroulées en septembre 2006 pour appuyer le processus.

### 2.2. Structure du système national de la statistique

#### 2.2.1 Agences statistiques principales

Le système statistique marocain est fortement décentralisé. Il existe des services de statistiques dans chacun des grands ministères et d'autres organismes en dehors de la DS, qui collectent et publient des données.

Les principaux producteurs de statistiques identifiés sont:

- Direction de la statistique : placée sous l'autorité du Haut Commissariat au Plan (HCP), elle est chargée de la collecte des données démographiques et sociales. Elle centralise toutes les statistiques, les synthétise et assure leur diffusion. Elle est aussi responsable des indices des prix et des statistiques sur le marché du travail.
- Direction de la comptabilité nationale : placée sous l'autorité du HCP, elle est chargée d'élaborer les comptes de la nation.
- Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme (MEFPT): La Direction du Trésor et des financements extérieurs du MEFPT est chargée de centraliser les sources de données et de produire les statistiques gouvernementales (fiscalité, dette extérieure).
- Bank Al-Maghrib : est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de la collecte et de la diffusion des statistiques monétaires et des taux de change (Décret No. 1.59.233).
- Office des Changes : La responsabilité de collecte et de production des données du commerce extérieur, de la balance des paiements, et de la position extérieure globale (stock/engagement) revient à l'Office des Changes. Les relations sont bien établies et des mécanismes efficaces sont en place assurant une transmission dans les délais des informations nécessaires. Le calendrier de diffusion est mis d'avance et au début de chaque année à disposition du public sur le site de l'Office des Changes.
- Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts.
- Ministère de la santé
- Ministère de l'éducation nationale.

Le Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), dépendant du HCP, réalise des enquêtes sur la « Population ».

L'Observatoire des conditions de vie de la population (OCVP), est chargé du suivi et de l'analyse des conditions de vie.



### **2.2.2 Coordination au sein du Système national de statistiques**

Selon la loi statistique, le COCOES devrait prendre en charge l'échange des données et garantir la consistance des méthodologies et résultats.

Il est indiqué dans le document de préparation du plan 2000-2004, que le COCOES, organe de coordination et de monitoring n'a pas joué son rôle. Ceci a accentué la séparation entre les différents organes du SSN. Certains départements préparent leur stratégie de façon totalement autonome, sans observer les standards. Des opérations statistiques sont faites sans coordination ni respect des définitions officielles, des classifications et des concepts communs.

La DS a dû établir ses propres contacts et entretenir une correspondance avec des fournisseurs externes de données dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle loi statistique.

Durant cette période de transition, la coordination est effectuée au travers de la signature de conventions ou de contrats programmes avec les partenaires nationaux, de travaux sur base d'écrits et de comités inter-institutionnels sectoriels.

La DS continue de donner des visas COCOES aux enquêtes d'utilité publique

### **2.2.3 Accords Interinstitutionnels**

Le HCP a développé des liens de coopération avec d'autres départements et établissements publics dans le domaine de la production et de l'analyse statistique, notamment en ce qui concerne les données administratives. Il s'agit entre autres du ministère des finances, de la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib), de l'Office des Changes, des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, du Tourisme, de la Pêche, de l'Habitat, etc.. Cette coopération s'est aussi traduite par la mise en place de conventions de partenariat avec la Bank-Al-Maghrib, le Ministère du Tourisme, la Banque Centrale Populaire, et aussi prochainement l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) de même que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), le ANRT et la direction de la sureté nationale.

Une collaboration ponctuelle s'est développée depuis quelques années entre la DS, le ministère des Transports et les agences et autorités de ce secteur en vue de réunir, évaluer et diffuser les statistiques du transport.

Par ailleurs, un comité national de statistiques environnementales organise des groupes de travail par thèmes.

### **2.2.4 Comité consultatif**

### **2.3. Relations avec les Instituts de recherche et les universités**

Il ne semble pas y avoir de relation de travail formelle et régulière entre la DS et les universités. Certains cadres de la DS assurent des modules de formation à l'INSEA.

### **2.4. Relations avec le monde des affaires**

Depuis 1997, la DS a réalisé une série de portes ouvertes et d'évènements divers visant à sensibiliser le public sur les concepts et méthodes utilisées et à montrer l'importance d'avoir des statistiques de grande qualité.

Des journées portes-ouvertes ont été réalisées en novembre 2006 à l'occasion de la Journée africaine de la Statistique.

### **2.5. Politiques de diffusion**

La diffusion des données se fait sous une forme qui n'est pas toujours adaptée à une politique de communication efficace (sources d'information dispersées; diffusion principalement sur papier).

La diffusion sur support électronique est en développement au HCP : site internet, CD (annuaire statistique, recensement et carte de pauvreté). Il existe un catalogue en ligne des publications et une bibliothèque.



Du fait de l'adhésion du Maroc à la norme NSDD, un calendrier prévisionnel de fourniture de données est disponible sur le site du FMI.

## **2.6. Relations avec le gouvernement Central**

Aucune information

## **2.7. Relations avec les gouvernorats**

Une direction régionale a été créée dans chacune des seize régions du territoire national. Les directions régionales relèvent du HCP.

Leur rôle consiste à

- Assurer la collecte, la saisie et l'apurement des fichiers issus de plusieurs enquêtes régulières notamment sur l'emploi, sur les prix...
- Assurer la collecte, la saisie et l'apurement des statistiques administratives (sur base des autorisations de construire, de l'état civil ...).
- Assurer la collecte de certaines enquêtes (ex enquête sur l'investissement des établissements publics, les enquêtes ad hoc)
- Répondre aux utilisateurs locaux
- Réaliser des travaux ponctuels sur demandes pour les collectivités locales ou autres établissements
- Diffuser des publications régionales notamment les monographies régionales

Ainsi, les directions doivent répondre aux besoins des administrations décentralisées en informations statistiques notamment par une collecte d'informations administratives ou par des enquêtes de terrains pour lesquelles elles reçoivent un support technique de la DS (cf. relations des directions avec la DS dans le chapitre suivants).

## **2.8. Accès aux enregistrements administratifs**

L'un des points importants du plan statistique est d'accroître l'utilisation des données administratives qui semblent sous-exploitées (cf. principales orientations du plan d'action).

Des efforts de concertation devraient se faire avec les partenaires sectoriels afin de développer, de régulariser et d'organiser la transmission de données administratives.



### 3. Direction de la statistique

<b>Nom de l'Organisation</b>	Direction de la statistique
<b>Directeur général</b>	M. Jamal Bouchachen
<b>Adresse</b>	Rue Mohamed Bel Hassan El Ouzzani BP178 Rabat
<b>Téléphone</b>	(212) 037 77 36 09
<b>Fax</b>	(212) 037 77 32 17
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.statistic-hcp.ma/">http://www.statistic-hcp.ma/</a>
<b>Courriel</b>	statguichet@statistic.gov.ma

- 3.1. Mission, Organisation interne
- 3.2. Plan, Programme et priorités
- 3.3. Suivi de la qualité dans les activités
- 3.4. Financement et budget
- 3.5. Suivi des réalisations en interne
- 3.6. Responsabilités externes

#### 3.1 Mission, organisation interne

- 3.1.1 Mission** Le texte de création de la Direction de la statistique se trouve dans le décret 2-75-463 du 19 août 1975. Ses attributions et son organisation ont été modifiées dans le décret n° 2-02-397 du 17 juillet 2002 (article 11) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la prévision économique et du plan devenu maintenant le Haut commissariat au Plan (HCP).

La direction de la statistique est chargée de:

- Réaliser des enquêtes, des recensements et des études dans les domaines démographique, économique et social;
- Collecter et centraliser toutes les statistiques produites par toute autre source, les traiter, les analyser, les organiser en bases de données et assurer leur diffusion ;
- Oeuvrer au développement et à la promotion du système statistique national ;
- Veiller à la normalisation des concepts et à l'harmonisation des méthodes statistiques à l'intérieur du système statistique national, à leur bonne utilisation et assurer la coordination de l'ensemble des travaux statistiques réalisés par les diverses composantes de ce système;
- Exécuter pour le compte de tiers des travaux et études statistiques, informatiques et cartographiques.

#### 3.1.2 Organisation interne

La Direction de la Statistique (DS) est une entité publique qui dépend du Haut Commissariat au Plan (HCP) précédemment ministère de la prévision économique et du Plan. En 2002, la Comptabilité Nationale et l'observatoire des conditions de vie ont été séparés de la DS et sont devenus des entités à part entière au sein du HCP.

#### Nomination des dirigeants :

Le Directeur de la statistique est nommé par décret royal et peut être démis de ses fonctions de la même manière. Il est également placé sous l'autorité directe du haut commissaire au plan, également nommé par décret royal. Les autres dirigeants de la DS (chef de division et de service) sont nommés par décisions ministérielles sur base des recommandations du directeur de la DS.

La Direction de la statistique emploie actuellement environ 735 personnes.



- 3.1.3 Organigramme de l'Organisation**
- Selon l'organigramme 2006 et conformément à l'article 12 du décret du 17 juillet 2002, les 10 structures suivantes sont directement reliées au DG :
- ◆ Service de la coopération et de la coordination statistique
  - ◆ La division du recensement économique et des enquêtes auprès des établissements
  - ◆ La division des statistiques générales
  - ◆ La division de la cartographie et du système d'informations géographiques
  - ◆ La division de l'imprimerie, de la diffusion et de l'archivage
  - ◆ La division des indices statistiques
  - ◆ La division des enquêtes auprès des ménages
  - ◆ La division du recensement de la population et de l'état civil
  - ◆ La division de l'informatique
  - ◆ La division de la gestion des moyens

- 3.1.4 Branches locales**
- La Direction de la statistique a des relations directes avec les 16 Directions régionales qui sont rattachées au Haut Commissariat au Plan.

- 3.1.5 Distribution du travail**
- La Direction de la statistique joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information statistique produite par le système d'information national.

La DS joue un rôle de coordination avec les délégations régionales pour la réalisation des opérations statistiques via un contrat-programme. La DS assure la conception méthodologique, la formation du personnel chargés des enquêtes, la supervision et le suivi des opérations, l'exploitation et la publication ainsi que le financement des opérations.

## 3.2. Plan, Programmes, Priorités

- 3.2.1 Plan de travail**
- La DS établit un programme de travail annuel. Le programme de travail 2007 est finalisé.

- 3.2.2 NSDD et SGDD**
- Depuis le 15 décembre 2005, le Maroc est le 62ème pays (3ème du Moyen orient) à avoir souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. En souscrivant au NSDD, le pays s'engage à suivre de bonnes pratiques dans quatre domaines : (i) couverture, périodicité et actualité, (ii) accès au public, (iii) intégrité des données diffusées, et (iv) qualité des données diffusées.

## 3.3. Suivi de la qualité dans les activités

La qualité est une des préoccupations principales pour les dirigeants de la DS. Cette préoccupation est partagée par l'ensemble du personnel : plusieurs séminaires d'une journée ont d'ailleurs été organisés au sein du HCP, pour sensibiliser le personnel sur l'importance des aspects qualitatifs.

Une attention particulière est donnée à la publication d'informations claires. Les changements de méthodologies, d'utilisation de sources, de techniques statistiques sont notifiés avant leur mise en place (par exemple dans un article de presse ou à l'occasion d'une présentation aux principaux utilisateurs).

La publication des données relève la plupart du temps de la DS. Dans le cas de publication conjointe, une répartition claire des responsabilités et de la charge de travail est établie avec l'agence partenaire.

Des procédures sont en place pour examiner la qualité des statistiques, particulièrement dans le contexte de la collecte. Des comités techniques sont constitués pour réaliser des enquêtes statistiques de qualité. La Direction de la comptabilité nationale joue un rôle important dans la détection de problèmes de qualité.



La direction de la DS reconnaît qu'il faut faire des arbitrages entre différents aspects de la qualité. (ex : respect des délais et précision/fiabilité). Il n'existe pas de mécanismes formels pour informer les utilisateurs de l'importance des ces compromis ou pour prendre en considération leurs points de vue.

Une commission ad-hoc interne de la DS a été créée spécifiquement pour la préparation du plan quinquennal de développement économique afin de récolter les besoins émergents. Elle n'est plus fonctionnelle.

Il existe plusieurs comités qui sont formés pour s'assurer de la qualité d'une opération déterminée.

### **3.4 Financement et budget**

**3.4.1 DS** La DS prépare son budget annuel en fonction des diverses opérations statistiques qu'elle devra réaliser. Pour chaque opération des dépenses prévisionnelles sont divisées en catégories.  
La DS n'a pas une personnalité juridique propre, ni une autonomie financière par rapport à son organisme de tutelle. Légalement, si la DS réalise un travail pour un tiers, les bénéfices vont obligatoirement à la trésorerie générale (Ministère des finances).

**3.4.2  
Autres  
agences** Dans ces missions, la DS peut exécuter pour le compte de tiers des travaux et études statistiques, informatiques et cartographiques, qui sont sources de revenus.

### **3.5 Suivi des réalisations en interne**

Aucune information disponible à ce stade

### **3.6 Responsabilités externes**

Aucune information disponible à ce stade



## B. CAPACITE DES SYSTEMES STATISTIQUE ET INFRASTRUCTURE

1. Vision globale
2. Classifications
3. Registres

### 1. *Vision globale*

Le rapport de la mission de la Banque Mondiale dans le cadre du projet d'appui à la préparation d'une stratégie de développement de la statistique en mai 2005, donne une vision générale de la situation du système statistique national et des domaines susceptibles d'être améliorés. Le système statistique du Maroc présente actuellement un degré de développement et de sophistication qui le rapproche des systèmes statistiques des pays industrialisés. Cependant, cette avance technologique d'ensemble recouvre des degrés de développement inégaux selon les secteurs.

Les besoins prioritaires d'amélioration qui ont été soulignés par le Haut Commissariat au Plan portent sur la généralisation de l'utilisation des technologies nouvelles comme la lecture automatique des documents, la décentralisation de la production et de l'exploitation des données, la mise à jour régulière du répertoire des entreprises, et la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il souhaite avoir un meilleur accès aux enregistrements administratifs des ministères techniques et assurer une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs publics et privés.

A titre d'information, on notera que dans la banque de données de la Banque Mondiale, l'indicateur des capacités statistiques 2005 du Maroc est légèrement supérieur à la moyenne de tous les pays AID et BIRD (67 contre 63).<sup>1</sup>

Au regard des pratiques statistiques, le Maroc enregistre un score de 70 contre une moyenne de 56. Les manques constatés portent principalement sur l'utilisation d'une année de base de plus de 10 ans, dans le cadre de la comptabilité nationale et dans les indices de prix à la consommation. Le score devrait cependant être de 80 au lieu de 70 car le Maroc a accédé depuis 2005 au NSDD. Par ailleurs, il devrait être augmenté car le Maroc a travaillé au changement de l'année de base en comptabilité nationale qui devrait prendre effet cette année.

Concernant la collecte des données, le pays est au-dessus de la moyenne (70 contre 60). Ce niveau n'est pas plus élevé principalement du fait d'une collecte déficiente des informations de population et d'enquêtes sur la pauvreté et la santé réalisée tous les 5 ans.

Concernant la disponibilité d'indicateurs, le pays est sous la moyenne (70 contre 74), principalement du fait des indicateurs de revenu et pauvreté, santé de la mère et malnutrition infantine qui sont vieux de plus de 5 ans.

---

<sup>1</sup> L'indicateur de capacité statistique de la Banque Mondiale est un indicateur de performance du système statistique national qui compile les indicateurs des trois composantes suivantes : les pratiques statistiques (10 indicateurs), la collecte des données (4 indicateurs) et la disponibilité d'indicateurs (10 indicateurs). L'indicateur de performance est comparé avec les pays suivis par la Banque mondiale.

L'Association internationale de développement (AID) est l'organe de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), plus connue sous le nom de Banque Mondiale, qui aide les pays les plus pauvres du monde à réduire la pauvreté, en leur accordant des subventions et des prêts sans intérêt, pour le financement de programmes destinés à la relance de la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie. S'ils ne répondent plus au condition d'emprunt auprès de l'AID, les pays peuvent devenir emprunteur de la BIRD.

La BIRD et l'IDA sont gérées suivant les mêmes règles et partagent le même personnel et le même siège. Alors que la BIRD mobilise la majorité de ses ressources sur les marchés financiers internationaux, l'AID est essentiellement financée sur les contributions versées par les gouvernements des pays membres les plus riches. Des fonds supplémentaires proviennent des revenus de la BIRD et des remboursements de crédits AID antérieurs.





## 2. Nomenclatures/classifications

Le tableau suivant répertorie les principales classifications internationales. Sur base des informations collectées au cours des missions, il indique également si les classifications nationales sont directement basées (ou compatibles) sur la définition internationale. Ces informations seront complétées ultérieurement.

### Indicateur de compatibilité - adoption

Classifications Nationales	Compatible with UN	Compatible with EU	Maroc
Classification nationale des activités économiques	CITI /ISIC 3.0	NACE REV 1	NMA
Nomenclature Nationale des produits industriels		PRODCOM	
Classification type pour le commerce International	CTCI/SITC Rev 3	CTCI/SITC Rev 3	
Système Harmonisé : Classification des produits douaniers (tarif)	SH/HS 2002	NC/NC	Tarif douanier
Classification centrale des produits des Nations Unies	CPC	CPC	
Classification des produits associée aux activités dans la CEE		CPA	NPROD
Classification des fonctions de consommation des ménages		COICOP	
Classification internationale des types de professions		CITP/ISCO-88	NAP
Classification internationale type de l'éducation	UNESCO	CITE/ISCED 1997	NDD
Classification des ouvrages de construction		CC 1997	
Nomenclature uniforme des marchandises pour les Statistiques de Transport		NST	
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses		ADR	
Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques		NUTS	
Classification des secteurs institutionnelles des comptes nationaux (ESA: European Standardised Accounts).	SCN68 SCN93	Classification SEC-95 basée sur SCN93	SCN68 SCN93
Nomenclature pays		GEONOM	
Classification des fonctions administratives publiques		COFOG	
Classification d'occupation des sols (land use)		LUCAS	
Transport aérien (transport passager, fret, poste)		Règlement européen 95/EC/325/08	OCI
Transport maritime (transport passager, marchandises)		Règlement européen 95/64/CE	
Classification par grandes catégories économique	CGCE/BEC Rev3		





### 3. **Registres**

Les enregistrements administratifs suivants sont utilisés pour couvrir certains besoins statistiques.

#### **Registres principaux**

Registre d'entreprise : L'un des objectifs du plan d'action statistique 2001-2012 est l'adoption d'un numéro d'identification unique. A ce jour, il n'existe pas encore de repertoire des entreprises et des établissements.

Registre des fermes et exploitations agricoles: il n'existe pas.

Registre des véhicules en circulation : enregistre les véhicules neufs et les changements de propriété. Il faut cependant noter que les véhicules abandonnés sont de moins en moins déclarés par les propriétaires.

#### **Registres spécifiques**

Registre des immatriculations consulaires La Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs) a récemment rénové le système d'immatriculation consulaire.



## C. SYSTEME D'INFORMATION

### 1. Infrastructure informatique

- 1.1 Localisation** La Direction de la statistique(DS) est répartie sur un complexe de deux bâtiments reliés par fibres optiques : Le « Centre de Lecture Automatique des Documents (CLAD)» créé dans le cadre du dernier recensement 2004 se trouve dans un local séparé.
- 1.2 Serveurs / architecture périphérique** 13 serveurs sont installés à la DS couvrant différentes fonctions parmi lesquelles un serveur de bases de données, un serveur SIG, un serveur PROXY, un serveur d'impression, des serveurs de fichiers, des contrôleurs de domaines, un serveur internet, des serveurs de sauvegarde.
- 1.3 Architecture LAN** Topologie : Ethernet 10/100Mbit à la DS, mais l'objectif est de l'améliorer en passant à l'Ethernet Gbit dans un proche avenir.  
Système d'exploitation réseau :Windows NT, Windows 2000 et Windows 2003 Server.
- 1.4 Architecture WAN** Le réseau général de la DS est composé du siège connecté au ministère de tutelle.  
Il existe un besoin urgent de doter la DS d'un système de sécurité performant (firewall récent, ISD, VPN...).
- 1.5 Architecture SAN** Aucune
- 1.6 Poste de travail standard** Environ 300 utilisateurs sont connectés sur le réseau de la DS  
Les systèmes d'exploitation sont de type Microsoft Windows 95, 98, 2000 Pro et XP et la suite bureautique est Microsoft Office arabe-latin (version 97, 2000 et les variantes de XP)  
  
Les applications utilisées sont développées en visual basic, visual studio, net et developper 2000.  
  
Logiciels statistiques :  
Le traitement de données est fait avec entre autres SPSS, et ARIEL<sup>2</sup>. pour le traitement des enquêtes emplois.  
  
Connections et droits (E mail et internet):  
Un serveur MS Exchange est installé à la DS pour fournir des comptes communs de courrier électronique au personnel.  
La connexion Internet est généralisée pour l'ensemble des cadres et le DG souhaiterait donner un acces internet à l'ensemble du personnel pour 2007. Elle se fait par une ligne louée (actuellement 2GB qui passera prochainement à 4) et un proxy serveur.
- 1.7 Station SIG** Un service de GIS, avec environ 25 postes de travail et un serveur, a été établie principalement pour le soutien aux recensements. Cinq des postes de travail sont déjà équipés avec le logiciel ESRI ARCGIS, qui va être fourni par le projet.
- 1.8 Espace pour les installations de matériels** Une salle des serveurs existe.

<sup>2</sup> ARIEL : est un logiciel de traitement d'enquêtes larges et complexes comprenant plusieurs niveaux d'observation. Il s'agit d'un outil développé par des statisticiens et des informaticiens de la société chilienne SISTEMAS INTEGRALES.



## 2. Traitement des données

**2.1 Structure du Système** La DS comprend une division informatique qui assure les services de saisie des données, de développement d'applications informatiques, de gestion du réseau informatique et des nouvelles technologies et enfin de la maintenance et de la gestion des fichiers informatiques.

**2.2 Collecte des données** **Direction de la statistique:** Les méthodes de lecture optique (LAD - Lecture Automatique des Documents) ont été employées avec succès pour l'exploitation des formulaires papiers des données du recensement 2004. La technologie se base sur l'Optic Character Recognition (OCR). En 2007, une enquête pilote sur l'emploi permettra d'expérimenter la collecte de données par LAD.

La saisie manuelle de données est actuellement faite par IMPS, outils MS Access / Visual Basic, MS EXCEL ou VISUAL FOXPRO.

Pour certaines enquêtes à venir, la DS a le projet d'employer des ordinateurs portables utilisant une application spécialisée de collecte de données développées par une société locale. Les données seront ensuite transférées vers une base de données ORACLE.

**Office des Changes :** Le contenu des déclarations en douane est transmis quotidiennement à l'Office de Changes au moyen d'une ligne dédiée. L'OC recueille également des informations directement auprès des opérateurs

**Autres ministères :** Les autres ministères fournissent des données par mails ou média de stockage en fonction de la sensibilité des informations.

**2.3 Système de contrôle des données** **Direction de la statistique:** Le traitement de données est fait avec SPSS, ARIEL (l'outil de traitement des données d'enquête sur l'emploi).

**Office des Changes :** il a un traitement particulier des données sur mainframe.

**Ministère de l'éducation professionnelle :** Les données sont traitées à l'aide d'un logiciel spécialisé basé sur CLIPPER et ensuite archivées dans des bases de données.

**2.4 Stockage des données de production & Stockage des données de références** La DS est actuellement en train de migrer de l'ancienne base de données statistiques (faite avec CLIPPER) via VISUAL FOXPRO vers une base de données ORACLE.



### 3. Diffusion des données

**3.1 Diffusion par Intranet** Il n'existe pas d'intranet Un programme de portage des applications existantes sur un serveur de bases de données est en cours.

**3.2** La solution Edamis est préconisée pour la transmission des données vers Eurostat.

**3.2 Transmission des données** Les transmissions de données aux utilisateurs de statistiques sont traitées au cas par cas.

**3.3 Format de transmission** Les données seront transmises au format attendu (texte, Excel).

**3.4 Diffusion Internet** Les applications Internet ont été développées en externe mais le site internet est hébergé par la DS. Le site indique les missions de la DS, donne le statut, l'organigramme, la liste des textes officiels, un lien vers le guichet statistique, les nomenclatures, le catalogue des publications, des publications en ligne et un certain nombre de tableaux statiques en ligne sur les différents domaines couverts par la DS.

Notes : les comptes nationaux sont sur le site bien qu'ils ne soient plus produit par la DS suite à la restructuration de 2002

**3.5 Politique de diffusion & Publications** La Direction de la Statistique joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information statistique produite par le système d'information national.

Le guichet statistique est le point de convergence des demandes. Il oriente, centralise et répond aux demandes d'informations reçues par fax, par téléphone, par courrier postal et par courrier électronique.

Le service de diffusion et de documentation est chargé de la diffusion des publications et de la gestion de la documentation mise à la disposition des utilisateurs à la bibliothèque

Les outils de diffusions sont divers: Site web, CD-ROM, Publications en papier

Les publications suivantes sont téléchargeables en ligne

#### **Publications générales:**

- Le Maroc en Chiffres - Annuel .(publication de 2004)
- Repères statistique – Mensuel (avril mai 2006)
- Bulletins statistiques - trimestriel (3eme trimestre 2005)
- Le Maroc des régions (2005)

**Publications spécialisées :** publications périodiques contenant les résultats d'enquêtes et de recensement et les publications ad hoc thématiques

- Comptes nationaux (2004)
- Enquête de conjoncture (1<sup>er</sup> trimestre 2006)
- Activité emploi chômage (4eme trimestre 2005)
- Indice coût de la vie (février 2006)
- Indice de la production industrielle, énergétique et minière (3eme trimestre 2005)
- Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (4eme trimestre 2005)
- Indicateurs sociaux (2002)



### Autres publications

- Statistiques du parc automobile 2002
- Les Statistiques des constructions autorisées en milieu urbain Année: 2003
- Hommes et femmes en chiffres 2003
- Données communales: milieu urbain 2001-2002
- Données communales: milieu rural 2001-2002
- Statistiques environnementales au Maroc
- Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000)
- Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001.

Aucun calendrier prévisionnel des publications n'est affiché sur le site internet.

Les autres institutions responsables de la diffusion de statistiques (Office des changes, transport...) publient indépendamment et ont leur propre site internet.



## **D. FORMATION ET RESSOURCES**

### **1. Organisation des ressources humaines**

**1.1**  
**Organisation du département des ressources humaines**

Le Personnel de la Direction de la Statistique (DS) est géré par la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales (DRHAG) du Haut Commissariat au Plan (HCP). La Division de la gestion des moyens de la DS, gère uniquement les affaires administratives du personnel.

**1.2**  
**Composition de l'équipe**

La Direction de la Statistique (DS) dispose d'un effectif d'environ 735 personnes dont la part féminine représente 43%. Suite à la politique de départ volontaire de 2005, les effectifs ont diminué. 17 nouveaux cadres ont intégré la DS durant le second semestre 2006.

### **2. Stratégie de formation de la Direction de la Statistique**

**2.1**  
**Recensement des besoins en formation**

L'évaluation des besoins en formation du personnel de la Direction de la statistique n'est pas organisée de façon systématique et selon une méthodologie bien établie.

La Direction des ressources humaines et des affaires générales (DRHAG) bénéficie du programme national de mise à niveau de l'administration publique. A ce titre un projet de mise en place d'outils modernes de gestion des ressources humaines est en cours. Il est prévu dans ce cadre d'analyser les postes, les compétences disponibles et celles requises pour les travaux du HCP et de mettre en place un système d'évaluation du personnel.

**2.2**  
**Elaboration et mise en place du programme annuel de formation**

La formation continue ne dispose pas d'un budget conséquent au sein de la DS et aucun programme n'est formellement défini.

Pour satisfaire certains besoins, des formations sont organisées en coopération et co-financement avec entre autres, le FNUAP (Fonds des Nations Unis pour la Population).

Un programme annuel de formation est préparé par la DRHAG pour répondre aux besoins de formation des différentes directions du HCP. Jusqu'à présent, ce programme était assez peu en cohérence avec les besoins de la DS mais la situation devrait s'améliorer dans l'avenir.

Le personnel de la DS profite des formations organisées en interne ou des formations spécifiques proposées dans le cadre de programmes de coopération internationale.

### **3. Programme de formation**

**3.1 Programme de formation 2006**

Aucun programme de formation pré-établi n'est défini.

La DS participe à toutes les formations proposées en 2006 dans le cadre de MEDSTAT II, aussi bien les francophones que les anglophones.



#### **4. Centres de formations en statistiques publiques et coopération institutionnelle.**

##### **4.1**

##### **Centre de formation dans le pays**

L'acteur national principal dans le domaine de la formation en statistique est l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA).

La Direction de la statistique entretient des relations limitées avec l'INSEA. Certains cadres de la DS assurent des modules de formation à l'INSEA. Les ingénieurs d'application qui sont recrutés par la DS peuvent, après quelques années d'expériences, suivre un cursus d'ingénieurs d'Etat à l'INSEA.

La Direction de la Statistique et l'INSEA ont la volonté de coopérer pour bâtir un programme de formations continue pour les statisticiens du SSN.

##### **4.2**

##### **Coopération institutionnelle**

- Plusieurs organisations internationales fournissent une assistance dans le domaine de la formation, les principaux intervenants identifiés sont :
- L'Association Européenne de Libre Echange (AELE) organise certaines formations adressées aux pays MEDSTAT: (un cours sur les techniques d'échantillonnage en français et anglais est prévu pour 2006).
- La Direction des Sciences et de l'Organisation Islamique pour l'Economie, les Sciences et la Culture (ISESCO), organise des formations dans certains domaines de la statistique publique ;
- La Banque Mondiale, qui dispose d'un bureau régional à Rabat, organise certaines formations ;
- L'INSEE, dans le cadre de la coopération bilatérale, organise des visites d'études pour le personnel de la DS.
- Le Maroc adhère à l'AITRS et compte vivement profiter des formations offertes par cette institution.



## E. ACTIVITES THEMATIQUES

### 1. Transport

<b>Cadre légal</b>	Il n'y a pas de cadre légal spécifique pour le secteur Transport.
<b>Acteurs principaux</b>	<p>Au sein de la Direction de la Statistique (DS), il existe une unité statistique consacrée aux transports et à l'environnement. Concernant la partie Transport, sa principale activité est l'exploitation statistique des fichiers d'immatriculation des véhicules (collecte des fichiers dans les centres régionaux d'immatriculation, traitement et publication). En plus de cette production, ce service reçoit les publications annuelles de l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) et de l'Office National des Aéroports (ONDA) et en extrait quelques tableaux publiés dans l'annuaire statistique national.</p> <p>Au Ministère des Transports, c'est la Direction pour la Planification, les Etudes et la Coordination qui a la responsabilité de coordonner la production des statistiques du Ministère et de tous les organismes qui lui sont liés. En 2004, un plan pour la diffusion de l'information a été élaboré par cette Direction (sans la participation de la DS) mais il n'est pas encore en vigueur à l'heure actuelle.</p> <p>L'ODEP reçoit quotidiennement de chaque port des informations (manifestes, avis de réception, rapport d'étape etc...) sur les mouvements de navires. Cette information primaire est exploitée par l'ODEP dans le but de produire de l'information statistique pour tout le secteur. Cette organisation va toutefois être remise en cause à la fin de l'année puisque l'ODEP sera scindé en une entreprise commerciale qui exploitera les ports en concurrence avec des opérateurs privés et une Autorité de Régulation du secteur. Les services statistiques devraient être rattachés à l'Autorité de Régulation ce qui risque d'aboutir à la perte du lien direct avec les producteurs d'informations primaires.</p> <p>Le service des Statistiques et des Enquêtes de l'ONDA collecte une série très complète de données sur chaque mouvement d'avion et a implanté au sein de l'ONDA une base de données contenant à peu près toute l'information exigée par le Questionnaire Commun sur les mouvements et le trafic. L'information ainsi collectée sert essentiellement à asseoir l'assiette des taxes aéroportuaires et à établir des prévisions de trafic.</p> <p>Une collaboration ponctuelle s'est développée au sein de ce secteur. Néanmoins, même si les données collectées sont nombreuses, la production statistique est faible en raison d'un manque de coordination et d'harmonisation entre tous les producteurs de données.</p> <p><u>Ressources</u></p> <p>L'unité des Transports au sein de la DS est composée de 27 personnes mais 26 travaillent exclusivement sur la production des statistiques de véhicules. Seul le chef de ce service (le Coordinateur National) est disponible pour se consacrer à mi-temps au développement et à l'amélioration du système statistique national.</p> <p>A la Direction de la Planification, des Etudes et de la Coordination 3 personnes sont en charge des statistiques. A l'ODEP, 2 et à l'ONDA, 3.</p>





<b>Demande Statistique</b>	
Nationale	<p>Les prévisions établies par le Ministère des Transports indiquent un tassement du trafic international routier au bénéfice du transport maritime de conteneurs. Ces changements résulteront des facteurs suivants que les pouvoirs publics marocains vont s'efforcer d'accompagner d'ici 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La conteneurisation généralisée de tous les types de marchandises,</li> <li>• La diminution des temps de transit,</li> <li>• La diminution du temps consacré à l'accomplissement des formalités portuaires et du coût des opérations de chargement / déchargement.</li> </ul> <p>Dans cette optique, les compagnies maritimes et l'ODEP souhaiteraient disposer de données précises sur l'évolution du fret par type de conditionnement et type de marchandises, sur les services et les infrastructures disponibles dans chaque port susceptibles d'accueillir du trafic conteneurs et inter-modal.</p> <p>Le Ministère des Transports est également très intéressé par la production d'indicateurs de performance économique du secteur.</p> <p>L'ONDA est principalement intéressé par des variables capables de l'aider à réaliser le suivi de l'amélioration de l'équipement et du personnel des aéroports. Une connaissance plus fine des routes aériennes l'aiderait également à mieux dimensionner le développement de ses capacités aéroportuaires.</p> <p>Le Ministère des Transports fait des efforts pour harmoniser ses nomenclatures avec celles du Questionnaire Commun pour tout ce qui concerne notamment l'infrastructure routière et souhaiterait lancer des enquêtes sur les flux internes routiers.</p> <p>Le Ministère de l'Environnement espère du projet des informations précises sur les surfaces occupées par les infrastructures de transport, le bruit des avions et les émissions des véhicules routiers.</p>
Autre	<p>A travers MEDSTAT et MEDA Ten-T, l'Union Européenne a déjà mis l'accent sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact environnemental des différents modes de transport,</li> <li>• Une analyse plus approfondie des caractéristiques économiques du secteur (en particulier la part respective du public et du privé), l'harmonisation des données relatives au transport et l'utilisation de définitions comparables et standardisées, la production de statistiques flux passagers et marchandises actualisées, les statistiques inter-modales,</li> <li>• L'échange de données.</li> </ul> <p>Les agences internationales spécialisées comme l'OACI, l'OMI ont demandé à travers le Forum euro- méditerranéen des Transports au Maroc d'améliorer ses statistiques dans les mêmes domaines avec en plus des demandes supplémentaires en matière d'accidents aériens et maritimes.</p> <p>La DS remplit chaque année (mais très partiellement) le Questionnaire Commun CEE-NU- Eurostat- CEMT et celui de la FRI.</p>



Offre Statistique	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes et méthodologies</li> </ul>	<p>Les statistiques de <b>transport aérien</b> sont toujours collectées sous la forme qui était requise par MEDSTAT I (c'est-à-dire le format exigé par le Règlement européen 95/EC/325/08 sur les statistiques de transport des passagers, du fret et de la poste par la voie aérienne). Les données collectées comprennent les trafics passagers, fret et les mouvements d'avions des aéroports marocains. Les trafics nationaux et internationaux sont pris en compte. Les définitions adoptées correspondent à celles de l'OACI. Les données sont fournies annuellement. Les routes aériennes sont disponibles sous forme Origine-Destination (seulement pour les vols commerciaux). La composition de la flotte et l'infrastructure aéroportuaire sont également des informations disponibles mais elles ne sont ni rassemblées, ni publiées.</p> <p>Les statistiques sur le <b>transport maritime</b> sont collectées également sous la forme qui était requise par MEDSTAT I (Directive 95/64/CE sur les statistiques du transport des passagers et des marchandises par la mer). Elles donnent un aperçu global des mouvements de bateaux, des trafics passagers et fret et sont collectées auprès des 11 principaux ports marocains (Agadir, Casablanca, Dakhla, Jorf Lasfar, Kenitra, Mohammedia, Nador, Laâyoune, Safi, Tanger, Tan-Tan). Elles se décomposent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction (entrants sortants),</li> <li>• Poids brut des marchandises (en tonnes),</li> <li>• Nombre de passagers,</li> <li>• Nombre de navires,</li> <li>• Trafic de conteneurs.</li> </ul> <p>Sont pris en considération à la fois le trafic national et le trafic international. Les données sont fournies au niveau des ports sur une base annuelle. Les définitions sont souvent différentes de celles utilisées au niveau international (notamment les nomenclatures de marchandises et de navires. Des informations plus détaillées sont disponibles dans chaque port (particulièrement l'infrastructure, les modes de conditionnement du fret et les routes maritimes) mais cette information n'est prise en compte ni par la DS, ni par l'ODEP. D'autres informations sont disponibles sur la flotte (taille et caractéristiques des navires) et sur les performances économiques à la Direction de la Marine Marchande et auprès de certaines compagnies maritimes (essentiellement la COMANAV).</p> <p>En ce qui concerne l'aviation et le maritime, en plus de ces données physiques la DS produit des informations sur les produits et les charges de la branche Transport dans le cadre de la comptabilité nationale.</p> <p>Les <b>statistiques routières</b> comprennent la longueur du réseau routier, le nombre de véhicules à moteur, les accidents de la route. Les définitions correspondent la plupart du temps à celles du glossaire du Questionnaire Commun CEE-NU / Eurostat / CEMT (à l'exception du parc de véhicules). Elles sont annuelles et se réfèrent à la fin de l'année considérée. Des comparaisons internationales peuvent être tentées.</p> <p>Les <b>statistiques sur l'inter-modalité</b> sont inexistantes. Néanmoins, la quasi-totalité des marchandises est évacuée des ports par camion. A l'opposé, l'inter-modalité mer/rail est très faible (sauf pour les phosphates).</p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p>Pour les statistiques de <b>transport aérien</b> les données proviennent de l'Office National des Aéroports (ONDA).</p> <p>Les principales sources de <b>statistiques maritimes</b> sont le Ministère des Transports et les compagnies maritimes (entreprises et emploi), l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP- infrastructure et passagers) et les Douanes Marocaines (marchandises).</p> <p>Pour les <b>statistiques routières</b> les données proviennent de la DS (véhicules), de la Direction des Routes et du Trafic Routier du Ministère des Transports (mesures de trafic, réseau routier) de la Police marocaine (accidents de la route) et des entreprises privées de transport.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats et disponibilité de l'information</li> </ul>	<p>La DS a deux publications: dans l'annuaire statistique un chapitre est dédié au Transport. Il existe également une publication annuelle consacrée aux véhicules (« Statistiques du Parc Automobile »).</p> <p>La Direction de la Planification, des Etudes et de la Coordination publie chaque année un rapport statistique (« Les Transports en Chiffres ») et un résumé de celui-ci (« Chiffres clés des Transports »).</p> <p>La Direction de la Route et du Trafic Routier publie deux rapports annuels : l'un analyse les mesures de trafic (« Trafic Routier ») et l'autre les accidents (« Recueil des Statistiques des Accidents Corporels de la Circulation Routière »).</p> <p>L'ODEP avait jusqu'en 2005 une publication annuelle consacrée aux flux de passagers et de marchandises (« Trafic portuaire »).</p> <p>L'ONDA a une publication annuelle couvrant le trafic et les mouvements d'avions (« Statistiques des aéroports marocains »).</p> <p>Ces publications sont diffusées parmi les professionnels et les experts de chaque sous-secteur sous forme papier et/ou électronique et la plupart sont en ligne.</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p>Avec le <b>tourisme</b> : le Ministère des Transports (Direction de la Navigation Marchande) collecte des données sur les infrastructures de plaisance et les croisiéristes ainsi que des données de flux de passagers par le biais des informations entrées/sorties collectées aux postes frontière.</p> <p>Avec l'<b>Environnement</b> : des données sur la sécurité maritime, le bruit des avions et le trafic routier sont indispensables pour dresser un tableau statistique cohérent des rejets d'hydrocarbures et de produits chimiques dans la mer, de la proportion de la population à souffrir du bruit des avions ou des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Avec l'<b>Energie</b> : la consommation finale d'énergie par le transport est l'un des principaux indicateurs d'efficacité énergétique.</p>
<p><b>Plans d'amélioration</b></p>	<p>Le plan de développement de la DS est centré sur les statistiques routières et plus spécifiquement sur deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les flux internes et externes de passagers et de marchandises par transport routier: exploitation des enquêtes existantes</li> <li>• L'harmonisation avec les standards internationaux en matière de statistiques de véhicules, maritimes et aériens.</li> </ul> <p>Toutefois, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour atteindre ces deux objectifs.</p> <p>Au Ministère des Transports, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Coordination vient de lancer (mai 2006) un projet d'Observatoire du Transport Routier uniquement destiné à suivre les flux internes et externes routiers de marchandises.</p> <p>L'ODEP avait l'intention de développer une meilleure connaissance des routes maritimes à partir des ports marocains mais la restructuration en cours a gelé toute initiative.</p>



## 2. Commerce de biens et de services

<b>Cadre légal</b>	<p>La production et la diffusion de la Balance Commerciale et de la Balance des Paiements sont effectuées par l'Office des Changes (Etablissement public sous la tutelle du Ministère des Finances) depuis 1965.</p> <p>Une loi est en cours d'établissement afin d'institutionnaliser les responsabilités statistiques de l'Office des Changes (ODC).</p>
<b>Acteurs principaux</b>	<p>Les données sur le commerce de marchandises sont produites à partir des déclarations en douane. Les contrôles de base sont effectués par les Douanes grâce à un système informatique de dédouanement qui couvre presque la totalité des déclarations (plus de 98%). Le contenu des déclarations en douane est transmis quotidiennement à l'Office de Changes au moyen d'une ligne dédiée. L'ODC exécute des contrôles plus élaborés (contrôles de vraisemblance) et assume l'essentiel de la diffusion des données.</p> <p>Les données sur les échanges de services sont élaborées par l'ODC, pour l'essentiel à partir des compte-rendus de paiements liés aux achats/ventes de devises.</p> <p><b>Ressources</b></p> <p>Le département des Statistiques des échanges extérieurs de l'ODC est composé de deux divisions : la première, située à Casablanca et comprenant environ 40 agents, est chargée de la collecte et du traitement des données (déclarations douanières pour les biens et compte rendus de paiements pour les services) ; la seconde division, située à Rabat et composée d'environ 30 agents, est chargée de la confection de la Balance des paiements, des publications et des études. Des réductions d'effectif significatives ont eu lieu depuis 1999 (21 personnes en moins).</p>
<b>Demande Statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nationale</li> </ul>	<p>Les principaux utilisateurs institutionnels sont : le Ministère du Commerce Extérieur, la Direction de la Statistique, la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib), les organisations professionnelles, les ambassades étrangères.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre</li> </ul>	<p>Les données sur les échanges de marchandises sont transmises régulièrement aux Nations-Unies (UNSD). Les données sur les échanges de services (et sur la Balance des Paiements) sont transmises au FMI selon les standards SDDS.</p> <p>A noter que les données demandées par Eurostat dans le cadre de MEDSTAT I ont été régulièrement fournies à la Direction de la Statistique mais que celle-ci a stoppé les transmissions à Eurostat suite à l'arrêt du programme.</p>
<b>Offre Statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes et méthodologies</li> </ul>	<p><b>Echanges de biens:</b></p> <p>Les données statistiques publiées par l'Office des Changes sur les échanges de biens sont généralement compatibles avec les recommandations internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données sont publiées selon le système du commerce spécial « définition assouplie », en ce sens que les données diffusées comportent les transactions dans le cadre du régime de perfectionnement actif et des opérations commerciales de la zone franche de Tanger avec l'étranger;</li> <li>Les données sont publiées selon le type de commerce « spécial » élargi;</li> <li>Les pays partenaires sont définis comme le pays d'origine à l'importation, et le pays de destination finale à l'exportation. Les pays sont codifiés selon la norme ISO alpha2. Suite à une action de l'ODC, la destination « UE » qui était auparavant acceptée par les douanes, ne peut plus figurer sur les déclarations ;</li> <li>La nomenclature nationale des produits est fondée sur le SH-2002, avec des codes à 10 chiffres et des libellés en français ;</li> <li>La Nomenclature Combinée est « en projet », mais sans date d'application déterminée;</li> </ul>



	<p>La seule déviation notable par rapport aux pratiques recommandées au plan international concerne le matériel militaire, qui est exclu des statistiques du commerce extérieur.</p> <p>Bien que non prévue par les normes internationales, la mesure du commerce illégal, en particulier avec Ceuta et Melilla, préoccupe l'ODC, qui souhaiterait bénéficier de l'expérience éventuelle d'autres pays dans la mesure du commerce informel.</p> <p>Aucun problème de confidentialité n'a été signalé.</p> <p>Les données « transport » de la déclaration sont difficilement utilisables en statistique, vu le statut optionnel de l'information sur le mode de transport.</p> <p><b>Echange de services:</b></p> <p>L'Office des Changes publie une Balance des Paiements largement compatible avec les concepts du 5ème Manuel du FMI.</p> <p>Des divergences sur des rubriques de faible importance ont pu être signalées (par exemple, pas de partage service/primes nettes sur les assurances).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p><b>Echanges de biens:</b></p> <p>La source essentielle est la déclaration en douane. Les douanes transmettent quotidiennement l'ensemble des déclarations enregistrées. C'est l'ODC qui applique les filtres déterminant les déclarations entrant dans le champ des statistiques du commerce extérieur. Il n'y pas de seuil déclaratif, avec une exception (marginale) pour les colis postaux. Le volume de l'information est d'environ 540000 déclarations par an, représentant près de 1,4 million d'articles élémentaires.</p> <p>Certains traitements spécifiques sont opérés par l'ODC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les valeurs CIF/FOB ne figurent pas sur les déclarations en douane et sont reconstituées à partir du montant facturé, des conditions de livraison, et du coût du transport et de l'assurance;</li> <li>• La ventilation par pays partenaire des valeurs déclarées par l'OCP (Office Chérifien des Phosphates) doit être intégrée sur la base d'une déclaration spécifique mensuelle transmise par l'OCP ; d'autres opérateurs bénéficiant de procédures douanières simplifiées doivent aussi être contactés par l'ODC pour obtenir les données détaillées par produit (ST-Microelectronics par exemple) ;</li> <li>• La codification des produits dédouanés dans la zone franche de Tanger doit être effectuée manuellement par l'ODC, seul le libellé du produit figurant sur la déclaration ;</li> <li>• La valeur des opérations sans paiement (perfectionnement actif) est calculée à partir des éléments contenus dans la comptabilité-matière des opérateurs et transmis par les douanes ;</li> <li>• Les déclarations dites provisionnelles à l'import et à l'export dont les données en valeurs ont un caractère provisoire ou ne sont pas fournies nécessitent une correction a posteriori par le déclarant lui-même sur le système informatique de la douane. La base de données de l'ODC permet cette actualisation. Pour le cas des exportations dans le cadre des ventes en consignation, la valeur indiquée (si elle est entrée) lors de l'établissement de la déclaration correspond à la valeur mercatoriale. Ultérieurement, l'ODC se procure les données définitives auprès des opérateurs.</li> </ul> <p>Malgré les efforts de l'ODC, des révisions affectent les premiers résultats publiés pour les deux flux import-export.</p> <p>Une étude sur le niveau de stabilité de ce biais pourrait sans doute permettre de l'anticiper par une estimation appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une batterie complète de contrôles de l'information est appliquée : contrôle de l'exhaustivité des déclarations reçues, facilité par l'attribution de numéros de déclarations séquentiels par le système douanier ; contrôles « bloquants » (validité des codes produits et pays, identité du déclarant, régime douanier, identifiant douanier), contrôles de présence (unités complémentaires) ; contrôles de vraisemblance (valeur unitaire) ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises sont identifiées par le code du Registre du Commerce, qui ne paraît pas pour l'instant relié avec le registre général des entreprises en cours de construction à la Direction de la Statistique.</li> </ul> <p><b>Balance des paiements/Commerce de services</b></p> <p>La source essentielle pour la mesure des échanges de service est constituée par les compte-rendus de paiement remplis par les banques dans le cadre des opérations d'achats/ventes de devises. Il existe de plus un nombre très réduit d'opérateurs «déclarants directs» (par exemple Royal Air Maroc). Les comptes-rendus contiennent l'identification de l'opérateur (selon les codes du Registre de Commerce), la nature économique de l'opération, le montant et la devise du transfert. Le secteur d'activité de l'opérateur devrait figurer à partir de 2006.</p> <p>Aucun seuil n'est appliqué, compte tenu des règles du contrôle des changes. Les informations sont envoyées par les banques à 80% sous forme électronique.</p> <p>Le poste «voyages» est mesuré pour partie par les comptes-rendus de paiement liés aux agences de voyage et pour partie par le change des billets de banque. En conséquence, la ventilation Voyages d'affaires/Tourisme est connue pour les dépenses (voyages des résidents marocains à l'étranger), mais pas pour les recettes.</p> <p>La rubrique « Biens » est mesurée à partir des transactions douanières. Le taux de passage CIF/FOB (actuellement de 8%) est estimé à partir d'études effectuées périodiquement sur les déclarations en douane (utilisation de la valeur du fret et de l'assurance par pays et produit). Une correction est également effectuée pour l'avitaillement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats et disponibilité de l'information</li> </ul>	<p><b>Echanges de biens:</b></p> <p>Les « indicateurs mensuels des échanges extérieurs » sont publiés le dernier jour ouvrable du mois qui suit le mois de référence. Cette note contient la publication officielle de la Balance commerciale, mais aussi les rubriques les plus importantes concernant les transactions courantes (voyages, transferts des Marocains résidant à l'étranger), et les Investissements et prêts privés étrangers. Elle est diffusée sur le site Internet de l'ODC.</p> <p>Il n'est pas effectué de correction des variations saisonnières. En conséquence, les comparaisons inter-temporelles se font surtout sous la forme de résultats cumulés depuis le début de l'année, comparés à la même période de l'année précédente.</p> <p>Les résultats détaillés par produit sont diffusés sous forme d'un annuaire et d'un CD-ROM (vendus au prix de 1000MDH, soit environ 90 euros).</p> <p>Les publications statistiques de l'Office des Changes sont en principe diffusées à titre gracieux. Néanmoins, les données détaillées ( par produit, par mois et par pays) de l'année en cours sont fournies sur demande à titre onéreux mais dont les prix sont symboliques et ne couvrent pas les coûts réels de la production. Les tarifs peuvent être coconsultés sur le site internet de l'Office des changes.</p> <p>Un ensemble assez complet de tableaux statistiques est par ailleurs disponible (en français et en anglais) sur le site Internet de l'ODC (<a href="http://www.oc.gov.ma">www.oc.gov.ma</a>): échanges selon différentes nomenclatures de produits (nomenclature nationale, CTCI, Nomenclature des Comptes Nationaux), Echanges par pays partenaires,... Cependant, les résultats sont seulement annuels et volontairement assez anciens (la période disponible actuellement est 1993-2003).</p> <p>La publication de méta-données est assez limitée ; en particulier il n'y a pas de publication d'indicateurs de qualité.</p> <p>Les indicateurs agrégés du commerce extérieur sont également intégrés dans les principales publications de la Direction de la Statistique (Bulletin trimestriel, Annuaire statistique,...).</p>





	<p><b>Indices du commerce extérieur:</b></p> <p>Les indices de volume et de valeur unitaire sont publiés par la Direction de la Statistique en collaboration avec l'Office des Changes.</p> <p>Il s'agit d'indices de Paasche non chaînés en base 1998, calculés sur la base d'un échantillon de produits échangés régulièrement. Les indices sont élaborés au niveau de 200 produits nécessaires (produits remarquables) pour les équilibres ressources-emplois des comptes nationaux. L'échantillon comprend 2800 produits à l'importation et 1800 produits à l'exportation. Des contrôles d'évolution par fourchette sont effectués sur les valeurs moyennes (marge acceptée de -25% à +25%, sauf pour certains produits comme le pétrole).</p> <p>Les indices, calculés trimestriellement, sont disponibles dans un délai d'environ 3 mois, délai jugé trop long par les Comptables trimestriels. Un délai plus court permettrait d'élaborer des comptes trimestriels selon l'optique « demande », en plus de l'actuelle optique « production ».</p> <p>Les indices du 4<sup>ème</sup> trimestre sont curieusement déduits des indices annuels et de ceux des 3 premiers trimestres, par souci de cohérence des indices de volume. Il a été suggéré de calculer normalement les indices du 4<sup>ème</sup> trimestre, et d'assurer la cohérence des indices de volume en les recalculant systématiquement in fine.</p> <p>La publication des indices est limitée à certains indicateurs fournis dans l'annuaire statistique. Certains utilisateurs (Ministère du Commerce, Banque Centrale) seraient très intéressés par une publication plus large des indices, en particulier pour les indices trimestriels. Ceci leur éviterait de calculer eux-mêmes des indices, avec une méthodologie beaucoup plus fragile que celle utilisée par la Direction de la statistique.</p> <p>Un module général de calcul d'indices pourrait être utile à la Direction de la statistique.</p> <p>La Direction de la statistique a exprimé son intérêt pour l'expérience acquise dans l'Union européenne sur la mesure des prix des échanges extérieurs à partir d'enquêtes spécifiques.</p> <p><b>Echanges de services:</b></p> <p>La balance des paiements est publiée avec une périodicité trimestrielle, avec un délai de publication d'un trimestre.</p> <p>La balance trimestrielle est diffusée sur le site Internet de l'Office des Changes, ainsi que le rapport détaillé annuel.</p> <p>Il n'est pas appliqué de correction des variations saisonnières.</p> <p>Les statistiques sur les « FATS » (Foreign Affiliate Trade in Services ) ne sont pas produites.</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p>Les synergies notables concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les liens avec les Comptes Nationaux, à travers la fourniture des indices du commerce extérieur,</li> <li>• Les liens avec les statistiques agricoles, compte tenu de l'importance de ces produits dans les exportations du Maroc,</li> <li>• Les liens avec les statistiques du tourisme, compte tenu du poids de ce poste dans les exportations de services.</li> </ul>
<p><b>Plans d'amélioration</b></p>	<p>Le système de dédouanement automatisé actuel (SADOC) fondé sur des accès via des lignes spécialisées ou RTT est en cours d'évolution vers un nouveau système (BADR : Base automatisée des douanes en réseau). Ce système offrira des connexions sécurisées via Internet, une interactivité accrue et des solutions informatiques modernes et soutenables (système UNIX, bases Oracle,...).</p> <p>La multiplication des procédures de déclarations simplifiées en douane engendre une perte de la qualité de l'information statistique reçue (non codification des</p>



	<p>produits, non déclaration des pays partenaires pour les déclarations groupées, etc). Quand la zone franche Tanger-Med sera opérationnelle, cette information ne fera plus l'objet d'une déclaration douanière. L'ODC projete, par conséquent, d'établir une déclaration statistique pour cette zone, vu que ces mouvements de marchandises se feront en dehors du territoire douanier. L'ODC est appelé à concevoir des dispositifs spécifiques de collecte de l'information par l'établissement d'une déclaration statistique spécifique.</p> <p>L'Office des changes a d'autres plans d'amélioration sur le moyen et long terme concernant les crédits commerciaux et le système de facturation (enquête) et sur le plan informatique une amélioration de la sécurité.</p>
--	---





### 3. Comptabilité nationale

<p><b>Cadre légal</b></p>	<p>Le cadre légal spécifique à la comptabilité nationale relève du décret du 17 juillet 2002 fixant les attributions et l'organisation du ministère de la Prévision Economique et du Plan. Ce texte érige la comptabilité nationale en direction et fixe ses attributions.</p>
<p><b>Principaux acteurs</b></p>	<p>La Direction de la Comptabilité Nationale (DCN) est chargée de la construction des Comptes Nationaux du Maroc. La DCN, de même que la Direction de la Statistique (DS), fait partie du Haut Commissariat au Plan (HCP). Il y a encore quatre ans (juillet 2002), la DCN faisait partie de la DS ; elle est à présent indépendante et au même niveau de cette dernière, tout en partageant pour l'instant les mêmes bâtiments et le même réseau informatique local. Les rapports entre les deux Directions sont très bons.</p> <p>La DCN, dans le cadre de la confection des Comptes Nationaux, utilise des données statistiques produites par le HCP (essentiellement la DS) et celles issues des sources extérieures. Il s'agit notamment du Ministère des Finances et de la Privatisation et des établissements relevant de sa tutelle (la Douane, l'Office des Changes et Bank Al Maghrib), du ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches maritimes, du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie, du ministère de l'Energie et des Mines, du ministère de l'Equipeement et du Transport, du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et du ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme. D'autres établissements fournissent également des informations spécifiques pour la confection des comptes nationaux comme l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL), la Caisse de Compensation, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et autres organismes de prévoyance sociale, l'Office National des Transports(ONT), l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications, l'Office Marocain de Protection Industrielle et Commerciale (OMPIC) et la Royale Air Maroc (RAM), l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), l'Office National d'Electricité (ONE), l'Office National d'Eau Potable (ONEP), l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP), l'Office National des Aéroports, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), l'Office National des Pêches et les offices régionaux de mise en valeur agricole.....</p> <p>La Direction Générale des Impôts, relevant du ministère des Finances et de la Privatisation, qui dispose des documents comptables d'entreprises en annexe des déclarations fiscales de ces entreprises déposés annuellement auprès de ce département, ne fournit pas actuellement ces données au HCP pour leur exploitation à des fins statistiques et ce, en raison de leur confidentialité.</p> <p><b>Ressources humaines et organisation de la DCN.</b> La DCN se compose de 39 cadres (dont 1 Ingénieur Informatique), 4 Techniciens principaux, 6 secrétaires et 10 agents, pour un effectif total de 59 personnes.</p> <p>La DCN est structurée en 4 divisions : Comptes de biens et services, Comptes sectoriels, Comptes trimestriels et Méthodologie et études.</p>



<b>Demande Statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nationale</li> </ul>	<p>Les utilisateurs des données de Comptabilité Nationale produites par la DCN sont, au niveau institutionnel, la Primature, le Haut Commissariat au Plan, le ministère des Finances et de la Privatisation et les autres départements gouvernementales ainsi que les divers établissements publics et privés.</p> <p>En dehors des institutions, d'autres utilisateurs sont les Universités et sociétés d'études, les Organisations patronales, les Syndicats et associations des travailleurs, les Fédérations professionnelles, les banques commerciales, les journalistes et les étudiants</p> <p>De nombreuses Ambassades et des représentations au maroc des organisations internationales dont la délégation de l'Union Européenne demandent des informations à la DCN</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre</li> </ul>	<p>La DCN transmet des données à la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Ligue Arabe, le Fonds Monétaire Arabe, de même qu'avec d'autres Pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Libye).</p> <p>La DCN est en relation avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNSD), le FMI (NSDD), la Banque Mondiale, et de façon irrégulière avec l'OCDE. Les trois premières institutions reçoivent régulièrement les données sur les comptes nationaux marocains.</p>
<b>Offre Statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes et méthodologies</li> </ul>	<p>L'année 2005 sera la dernière année pour les Comptes Nationaux élaborés dans le cadre du SCN68 (base 1980), car le Maroc travaille depuis longtemps au passage et à l'implantation du SCN93. Des enquêtes structurelles auprès des entreprises (hors agriculture), des ménages et des Administrations Publiques ont été réalisées à partir de 1998. Cette année est prise comme une nouvelle année de base des Comptes Nationaux du Maroc compilés selon le SCN93.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Principales sources statistiques</li> </ul>	<p><b>Biens et Services</b></p> <p><u>Agriculture :</u> Les statistiques agricoles sont principalement du ressort du Ministère de l'Agriculture. Un Recensement Agricole et une enquête structurelle ont été réalisés respectivement en 1996 et 1997 (les résultats de l'enquête n'ont pas été diffusés). Le Ministère de l'Agriculture mène annuellement des enquêtes sur les produits par spéculation qui dégagent des informations sur les superficies, les rendements, les quantités produites et les prix. Il mène également des enquêtes annuelles sur l'élevage (selon deux passages : mars-avril et octobre-novembre) qui fournissent des informations sur, entre autres, la répartition des effectifs par type de cheptel, par âge et par sexe. Les résultats issus de ces enquêtes sont complétés par d'autres données d'origine administrative (département de l'agriculture et départements de tutelles) et des enquêtes réalisées par la DS telles que l'enquête « Niveaux de vie 1998-1999 » (volets : activités agricoles et dépenses de consommation des ménages des produits agricoles) et l'enquête sur les dépenses et la consommation des ménages de 2001 (volet des dépenses de consommation des ménages des produits agricoles). Le lancement d'une nouvelle enquête sur les niveaux de vie des</p>



ménages est prévu pour le mois de novembre 2006.  
 Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification fournit des statistiques administratives sur l'activité forestière.  
 l'ONICL fournit des informations sur le niveau des stocks des céréales et des légumineuses, les écrasements des céréales, les subventions et les impôts sur les céréales importés.  
 Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole produisent des données concernant les services non marchands liés à l'agriculture et les ventes d'eau.  
 Des données sur l'import/export de produits agricoles sont fournies par l'Office des Changes.  
 Les enquêtes de structure réalisées par le DS en 1999-2000 ont fourni des informations sur les inputs en produits agricoles.

#### Pêche :

Les statistiques de la pêche sont du ressort du département de la Pêche e de l'office National des Pêches  
 Les enquêtes de structure réalisées par le DS en 1999-2000 ont fourni des informations sur les inputs en produits de pêche ainsi que la structure des coûts de production et des investissements réalisés par la branche de la pêche.

#### Industries extractives :

Les statistiques sur l'extraction des produits miniers et énergétiques sont du ressort du ministère de l'Energie et des Mines qui fournit particulièrement et d'une manière régulière des données infra annuelles et annuelles sur les quantités produites, produites, les prix, les ventes locales et les exportations.  
 Ce secteur a été également couvert par les enquêtes structurelles réalisées par la DS en 1999-2000.  
 Le Ministère de l'Intérieur fournit certaines informations sur l'exploitation des carrières.  
 L'Office Chérifien des Phosphates (entreprise publique) fournit des données comptables relatives à l'activité d'extraction des phosphates dont la production constitue plus de la moitié de la production de la branche des industries extractives (y compris l'exploitation des carrières).  
 La DS produit des Indices sur la production et les prix des produits miniers.  
 Des données sur l'import/export des produits miniers sont fournies par l'Office des Changes.

#### Raffinage du pétrole

Les statistiques sur les produits pétroliers raffinés (quantités produites, structure des prix, livraisons et consommations.....) sont fournies par le ministère de l'Energie et des mines.  
 Ce secteur a été également couvert par les enquêtes structurelles réalisées par la DS en 1999-2000.  
 Les documents comptables de la société marocaine de raffinage (SAMIR) sont également utilisés dans la production des comptes nationaux.  
 Des données sur l'import/export des produits pétroliers sont fournies par l'Office des Changes

#### Electricité et Eau :

Les statistiques concernant l'électricité sont fournies par l'Office National de l'Electricité (ONE) ainsi que les régies et les concessionnaires privés de distribution.  
 Les statistiques concernant l'eau potable sont fournies par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ainsi que les régies et les concessionnaires privés de distribution.  
 Le secteur de l'eau et de l'électricité a été également couvert par les enquêtes structurelles réalisées par la DS en 1999-2000.



	<p><u>Industries de transformation</u></p> <p>Les enquêtes de structure réalisées par le DS en 1999-2000  L'enquête annuelle sur les industries de transformation réalisées annuellement par le département de l'industrie.  Enquête menée en 1999 sur le secteur informel par la DS  L'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par la DS  La DS produit des Indices sur la production et les prix des produits industriels.  Des données sur l'import/export des produits industriels fournies par l'Office des Changes.</p> <p><u>Construction :</u></p> <p>Ce secteur a été également couvert par les enquêtes structurelles réalisées par la DS en 1999-2000.  Les statistiques sur les autorisations de construire collectées et traitées par la DS.  Les statistiques d'origine administratives : le budget des administrations publiques et des données sur les entreprises publiques.  Enquête annuelle sur le BTP réalisée à partir de 2005 concernant l'exercice 2004.  Les indices des prix fournis par la DS relatifs aux produits consommés par le secteur ainsi que les prix sur certains produits fournis par le département de l'habitat.</p> <p><u>Commerce de gros et de détail et réparations :</u></p> <p>Ce secteur a été également couvert par les enquêtes structurelles réalisées par le DS en 1999-2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête menée en 1999 sur le secteur informel à partir du volet Commerce de l'enquête Emploi ;</li> <li>• Enquête annuelle sur le commerce réalisée à partir de 2005 concernant l'exercice 2004 ;</li> </ul> <p>Les marges commerciales, pour chaque produit et pour chaque emploi pour l'année de base 1998 sont mises à jour annuellement sur la base des informations disponibles.</p> <p><u>Hôtels et Restaurants :</u></p> <p>Ce secteur a été couvert par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes structurelles réalisées par le DS en 1999-2000.</li> <li>• L'enquête annuelle sur les services réalisée à partir de 2005 concernant l'exercice 2004</li> <li>• Les statistiques annuelles du Ministère du Tourisme sur le nombre de nuitées par catégorie d'hébergement et type de touriste ainsi que les prix par catégorie d'hébergement</li> <li>• Les données de base provenant de l'enquête sur les dépenses des touristes non résidents pour 2000. une autre enquête est réalisée en 2005.</li> <li>• L'enquête Condition de Vie des ménages (1998) et l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages (2001) pour l'évaluation du tourisme interne.</li> <li>• L'enquête du Ministère du Tourisme pour l'exercice 1998 sur l'offre d'hébergement, la restauration et les transports liés au tourisme.</li> <li>• Les dépenses et recettes touristiques proviennent de la balance des paiements.</li> </ul> <p><u>Transports et Communications :</u></p> <p>Le secteur a été couvert par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes structurelles réalisées par la DS en 1999-2000.</li> <li>• Enquête annuelle sur les services réalisée à partir de 2005 concernant l'exercice 2004</li> <li>• Données comptables des entreprises publiques de transport (notamment la RAM, l'ONCF et la COMANAV).</li> </ul>
--	--



- Les données comptables des entreprises publiques auxiliaires des transports (notamment l'Office National des Aéroports, l'Office National d'Exploitation des Ports, l'Office national des transports et les Autoroutes du Maroc).
- Les données comptables relatives aux activités de Telecom (notamment Ittissalat Al Maghrib et Méditelecom).
- Les statistiques administratives provenant du département des transports et de l'Agence Nationale de la Réglementation des télécommunications (ANRT).

#### *Observation*

Pour toutes les activités autres qu'agricoles, une enquête sur le secteur informel a été réalisée en 1999. C'est une enquête mixte inspirée de l'enquête de type 1-2-3 (DIAL en France). Elle a porté sur, entre autres, la production de biens et services non agricoles, les inputs, les investissements, le financement, l'emploi et les salaires.

- La phase 1 de cette enquête correspond à l'enquête annuelle sur l'emploi qui permet d'identifier les unités de production informelles (unités ne disposant pas de comptabilité);
- la phase 2 correspond à l'enquête proprement dite des unités identifiées lors de la phase 1;
- La phase 3 : concerne l'intégration des questions relatives aux achats des ménages des produits émanant de ces unités.

Une nouvelle enquête (phases I et II) est prévue en 2006-2007. A noter que ces enquêtes sont réalisées sur une durée d'une année et sur l'ensemble du territoire national

#### Comptes institutionnels Des Sociétés financières (SF) :

Les informations utilisées pour la construction des comptes des SF proviennent essentiellement de :

- Rapports de Bank al Maghrib (banque centrale du Maroc) ;
- Comptes consolidés des banques établis par Bank Al Maghrib ;
- Comptes consolidés des sociétés de financement établis par Bank Al Maghrib ;
- Comptes consolidés des assurances établis par la Direction des Assurances relevant du ministère des Finances et de la Privatisation ;
- Documents comptables des autres unités (collectés par la DCN).

#### Comptes des Administrations Publiques :

- Administration Centrale de l'Etat  
Loi des Finances et morasses budgétaires (Direction du Budget)  
Exécution du Budget (Trésorerie Générale du Royaume)  
Statistiques du Trésor (Direction du Trésor et des Finances extérieures)  
Comptes administratifs des ISBL publiques (collecte et enquêtes auprès de ces établissements)
- Collectivités locales  
Comptes administratifs (communes urbaines, communes rurales,.....)  
Résumé des comptes de gestion (Trésorerie Générale du Royaume)
- Sécurité Sociale  
Données sur dépenses de fonctionnement, investissements, cotisations et prestations collectées auprès des Caisses (CNSS, Caisse marocaine de retraite et le régime collectif d'allocation des retraites ).  
Concernant les mutuelles les informations utilisées concernent le bilan et le compte produits et charges



<p>Logiciel d'aide à la confection des comptes nationaux</p>	<p>Le logiciel ERETES, logiciel d'aide à la confection des comptes nationaux, est installé depuis 2001. Il a été utilisé pour la confection de tous les comptes de base 1998, De même le logiciel PROGRESS sur lequel a été développé ERETES a été installé en 2001.</p>
<p>• Résultats</p>	<p>Schéma de validation des Comptes Nationaux actuels (SCN68):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• T-3 : Comptes définitifs (actuellement 2003)</li> <li>• T-2 : Comptes semi-définitifs (2004)</li> <li>• T-1 : Comptes provisoires (2005)</li> </ul> <p><u>Schéma de validation des Comptes Nationaux actuels (SCN93):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• T-3 : Comptes définitifs</li> <li>• T-2 : Comptes semi-définitifs</li> <li>• T-1 : Comptes provisoires <ul style="list-style-type: none"> <li>○ résultats préliminaires en juin de l'année en cours T</li> <li>○ résultats détaillés en décembre de l'année en cours T</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Séries de Comptes Nationaux actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SCN68 1980-2005 (base 1980)</li> <li>• SCN93 1998-2005 (base 1998) : les comptes de 2004 sont semi définitifs alors que ceux de 2005 sont provisoires et élaborés à un niveau agrégé.</li> </ul> <p>Une série de Comptes Nationaux provisoires 1998-2003, élaborée dans le cadre du SCN93, a été présentée lors d'un séminaire public de sensibilisation le 24 avril 2006. Le basculement complet vers le SCN93 devrait avoir lieu en janvier 2007, quand les données pour l'année 2005 seront détaillées, entraînant contextuellement l'arrêt de la production des séries compilées selon le SCN68, en base 1980.</p> <p>Dans la nouvelle base 1998 les équilibres Ressources/Emplois (ERE) sont bâtis pour 278 postes (niveau 3 de la nomenclature des produits de la comptabilité nationale) et les comptes de branches pour 97 postes (niveau 2 de la nomenclature des branches). Les Tableaux des Ressources et des Emplois (TRE), les Tableaux des Comptes Economiques Intégrés (TCEI) et les Tableaux des Opérations Financières sont disponibles, de même que les comptes des Secteurs Institutionnels jusqu'aux comptes de Capital et des comptes financiers (Comptes des sociétés non-financières, Comptes des sociétés financières, Comptes des Administrations Publiques, Comptes des Ménages, Compte du Reste du Monde). Les ISBL au service des ménages sont actuellement inclus, pour des raisons informationnelles, avec les ménages. Ces comptes sont également disponibles pour le Reste du Monde.</p> <p>Une matrice de Comptabilité Sociale est produite pour 1998 et 2003 selon les nomenclatures standards de la comptabilité nationale.</p> <p>Le compte satellite du tourisme est produit pour les exercices 1998, 2001 et 2003. le compte de 1998 constitue la révision de celui produit par le Département du Tourisme en 2004. Celui de 2001 et de 2003 est une actualisation du compte de 1998.</p> <p>La série des nouveaux Comptes Nationaux base 1998 devrait permettre au Maroc d'atteindre le niveau 5 en ce qui concerne les «Milestones» de l'UNSD ; les niveaux minimum seront aussi atteints.</p> <p>Après 1998, l'année 2006 sera la future année de base des Comptes Nationaux selon le SCN93. Des enquêtes auprès des ménages et sur le secteur informel seront lancées avant la fin de l'année 2006. Des études sur le reste de l'économie non observée ainsi que les enquêtes structurelles auprès des entreprises disposant de comptabilité seront effectuées en 2007. Une enquête sur les ISBL au service des ménages est également prévue en 2008.</p>





	<p><u>Comptes Nationaux Trimestriels :</u></p> <p>Les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) sont produits depuis le premier trimestre de 1997, en suivant le SCN68, base 1980. En fin mars 2007, les comptes trimestriels seront diffusés selon le SCN 1993 et la base 1998.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'information</li> </ul>	<p>La diffusion des comptes et tableaux de synthèse produits par la DCN se fait sur support papier, sur CD-ROM, par e-mail et via le Website du HCP.</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p><u>Agriculture :</u></p> <p>Les Comptes Satellites détaillés de l'Agriculture sont demandés par les différents utilisateurs et décideurs en la matière. Ces comptes devraient faire notamment la distinction entre l'irrigué et le non irrigué. Les équilibres ressources-emplois par produit et en quantité sont également demandés. La DCN collabore avec le ministère de l'Agriculture sur l'ensemble des travaux se rapportant à ce domaine.</p> <p><u>Office des Changes</u></p> <p>L'Economie Non Observée est un problème majeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerce Extérieur: des exportations non déclarées vers l'Espagne ou l'Algérie échappent à l'observation statistique (poisson, etc.),</li> <li>• Il existe une contrebande à l'importation.</li> </ul> <p><u>Finances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consolidation des statistiques des Finances Publiques des différentes composantes du secteur des administrations publiques est nécessaire afin d'assurer l'exhaustivité des données relatives à l'exercice de l'activité de l'ensemble de ce secteur et de faciliter le passage des soldes des comptes nationaux à ceux des finances publiques.</li> <li>• Il est important de passer de l'enregistrement des opérations budgétaires en « encaissement » et « décaissement » au principe d'enregistrement en droits constatés, comme recommandé par le SCN93.</li> <li>• Il est aussi nécessaire que la Direction Générale des Impôts permette au HCP l'exploitation, à des fins statistiques, les documents comptables annexés à la déclaration fiscale des entreprises</li> </ul> <p><u>Autres</u></p> <p>Les relations existantes avec les autres départements et établissements sont appelées à être renforcées en vue d'améliorer leur production statistique et sa fluidité ainsi que l'instauration d'un dialogue permanent avec les utilisateurs des comptes nationaux. Des conventions de partenariat entre le HCP et certains départements et établissements ont été instaurées pour renforcer ces relations.</p> <p><u>Réglementation</u></p> <p>De nouveaux textes réglementaires concernant la nouvelle loi statistique et la création d'un nouvel organe de coordination ainsi que l'instauration d'un répertoire d'un identifiant unique des entreprises et de leurs établissements sont préparés par le HCP et déposés auprès du secrétariat général du gouvernement. Leur adoption et leur mise en application dans les meilleurs délais seraient d'une grande utilité pour améliorer les synergies existantes et assurer une meilleure coordination des travaux statistiques. Ces actions seraient de nature à développer les comptes nationaux.</p>



<b>Plans d'amélioration</b>	<p>La DCN a un Programme de travail annuel et pluriannuel. Le <b>Plan d'Action Statistique</b> prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une Enquête structurelle auprès des entreprises chaque 5 ans (prochaine courant 2007, après changement de base en 2006),</li><li>• Une Enquête sur les Dépenses de Consommation des Ménages (dernière 2000-2001) et alternativement, chaque 5 ans, sur les Conditions de Vie (prochaine fin 2006),</li><li>• Une Enquête annuelle BTP, Commerce, Services (depuis 2005),</li><li>• Une Enquête Economie Non Observée (NOE) et Secteur Informel depuis 2006. Une nouvelle enquête est prévue pour 2008</li><li>• Une enquête auprès des associations de la société civile en 2008</li><li>• Une réflexion sur la mesure de l'économie illicite et souterraine serait engagée par le HCP et les départements concernés au cours de 2007.</li><li>• L'exploitation des documents comptables des entreprises (personnes morales) détenus par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale</li><li>• Mise à la disposition du HCP des documents comptables de l'ensemble des entreprises annexés à la déclaration fiscale détenus par l'administration fiscale</li></ul>
-----------------------------	---





#### 4. Agriculture

<b>Cadre légal</b>	Il n'existe pas de règlements ou de directives spécifiques concernant le système de statistiques agricoles.
<b>Acteurs principaux</b>	<p>Sur le plan institutionnel, la responsabilité du secteur agricole au sens large relève : du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes en ce qui concerne le sous-secteur des cultures et de l'élevage ainsi que le sous secteur de la pêche. Concernant le sous-secteur forêt, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification représente l'unique source d'informations pour ce qui est de l'activité de ce sous-secteur.</p> <p>La Division des Statistiques de la Direction de la Programmation et des Affaires Economiques (DPAE) relevant du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM) est l'institution officielle chargée de la réalisation des enquêtes agricoles et de la production des statistiques agricoles.</p> <p>D'autres structures nationales interviennent pour compléter les statistiques agricoles issues des enquêtes dans les domaines de la production et des prix. Les principaux acteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction de l'Elevage et la Direction des Productions Végétales du MADRPM;</li> <li>• L'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL);</li> <li>• Le Département des Pêches Maritimes du MADRPM ainsi que l'Office National des Pêches;</li> <li>• L'Office des Changes;</li> <li>• La Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS);</li> <li>• La Direction de la Statistique (DS) du HCP;</li> <li>• La Direction de la Comptabilité Nationale (DCN) du Haut Commissariat au Plan (HCP);</li> </ul> <p>La DS relevant du haut Commissariat au Plan (HCP) est investie du rôle de coordinateur de toutes les activités statistiques au niveau national. Dans ce cadre, elle est chargée de collecter l'information, de la centraliser, de la synthétiser et assurer sa diffusion.</p>
<b>Demande statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationale</li> </ul>	<p>La demande nationale des statistiques agricoles émane essentiellement de la Direction de la Comptabilité Nationale (DCN), des organisations professionnelles agricoles, des entreprises de biens et services en agriculture, des intervenants dans les affaires agricoles et agroalimentaires ainsi que des chercheurs, des medias et du public intéressé par le domaine agricole.</p> <p>Les données de l'agriculture et de la pêche fournissent de précieuses informations aux pouvoirs publics et aux dirigeants (de la DS, de l'HCP et du MADRPM en particulier) sur la production agricole et d'aliments à l'échelle nationale et sur le degré de dépendance du pays par rapport aux importations de biens agroalimentaires. Ces informations sont aussi importantes en tant que référence pour les accords internationaux du commerce.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre</li> </ul>	<p>Le principal demandeur de données au niveau international est la FAO (les données requises sont publiées dans la base de données FAOSTAT).</p>



<b>Offre statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes et méthodes</li> </ul>	<p>Les statistiques sur la production agricole sont établies à partir de méthodes scientifiques bien développées avec une périodicité et une régularité de diffusion des données. Des enquêtes annuelles permanentes et d'autres ponctuelles (réalisées suites à des demandes spécifiques conjoncturelles) sont réalisées par la MADRPM.</p> <p>Cependant, il faut noter l'absence de certaines informations pertinentes pour une analyse complète de ce secteur. Il s'agit des inputs utilisés pour la production des produits agricoles, les investissements réalisés dans le secteur et les revenus.</p> <p>Aussi, certains aspects des statistiques agricoles restent une estimation à cause des difficultés méthodologiques de calcul par exemple : l'élevage nomade, les données des productions "traditionnelles" (notamment pour l'horticulture et l'arboriculture).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p>Les principales sources de données peuvent être divisées en trois groupes: le recensement agricole, les enquêtes statistiques et les sources administratives.</p> <p><b>Recensements agricoles :</b></p> <p>Deux recensements agricoles ont été réalisés au Maroc: le premier en 1974 et le deuxième en 1996.</p> <p>Un recensement sur les agrumes a été réalisé en 2006.</p> <p><b>Enquêtes Statistiques :</b></p> <p>A côté des recensements, des enquêtes sont régulièrement réalisées. Les statistiques issues de ces enquêtes sont la production, la superficie, le rendement des cultures, l'effectif et la structure du cheptel, les prix reçus par les producteurs, ainsi que le suivi des prix aux souks:</p> <p>Les principales enquêtes sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête de suivi de la campagne agricole;</li> <li>• Enquête rendements des cultures;</li> <li>• Enquête occupation du sol;</li> <li>• Enquête prévisions des récoltes;</li> <li>• Enquête oliviers;</li> <li>• Enquête rendement et prix des Raisins;</li> <li>• Enquête agrumes;</li> <li>• Enquête élevage;</li> <li>• Enquête abattage de l'Aïd Al Adha, avant la fête et après la fête;</li> <li>• Enquête assurance agricole;</li> <li>• Enquête prix reçus par les producteurs;</li> <li>• Enquête prix de gros des fruits et légumes;</li> <li>• Enquêtes prix des grains aux souks;</li> <li>• Enquête production de cannabis (données confidentielles, enquête non régulière);</li> <li>• Les enquêtes réalisées par la DS pour l'établissement des indices des prix de détail et de gros;</li> <li>• Les enquêtes réalisées par la DS, telles que l'enquête conditions de vie 1998-1999 (volets ; activités agricoles et dépenses de consommation des ménages des produits agricoles) et l'enquête sur les dépenses et la consommation des</li> </ul>



	<p>ménages 2001 (volet relatif aux dépenses de consommation des ménages des produits agricoles) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes de structures réalisées par le DS (input, structure du coût et investissements dans la branche pêche).</li> </ul> <p><b>Sources administratives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les statistiques annuelles sur l'abattage contrôlé établies par le MADRPM;</li> <li>• Les informations annuelles sur les autres produits de l'élevage (œufs, viandes blanches, miel...) (MADRPM);</li> <li>• Les données annuelles sur la collecte du lait frais (MADRPM);</li> <li>• Les données sur les céréales et les légumineuses (stocks, écrasements, utilisations, commercialisations) fournies par l'ONICL;</li> <li>• -Les informations sur la pêche côtière et la pêche artisanale sont principalement du ressort de l'Office National des Pêches (ONP) : ce sont les enregistrements au niveau des halls et des CAPI gérés par (l'ONP). Les statistiques relatives à la pêche hauturière et l'aquaculture sont établies à partir des déclarations des armateurs et des aquaculteurs par le Département de la Pêche;</li> <li>• Les informations sur la production et les prix des produits forestiers sont fournies par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification: <ul style="list-style-type: none"> <li>• les statistiques annuelles sur la production forestière sont les résultats des ventes par voie d'adjudication publique.</li> <li>• la cartographie ainsi que la superficie des forêts naturelles sont mis à jour selon un cycle d'environ 10 ans. Le premier cycle a été réalisé entre 1994 et 2005.</li> </ul> </li> <li>• Les comptes du secteur agricole établis par la Direction de la Comptabilité Nationale (HCP) (comptes de production et d'exploitation pour 4 branches et les équilibres ressources et emplois pour 41 produits);</li> <li>• Prix des semences (SONACOS);</li> <li>• Office des Changes (importations, exportations).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats</li> </ul>	<p>En général, ce secteur est bien couvert par les statistiques. Ainsi, Les données de l'année 2005 sur les produits les plus importants sont disponibles pour les groupes suivants: superficie, rendement et production végétale, effectif du cheptel et des animaux de trait et les autres productions animales, statistiques sur les prix agricoles (à la ferme et au marché) et les statistiques de la pêche.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'information</li> </ul>	<p>Les statistiques sur le secteur agricole sont publiées annuellement par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La DPAE du MADRPM à travers les publications suivantes : "Principales Productions Végétales", "Effectifs des Bovins, ovins et caprins" et "Effectifs des animaux de trait" ;</li> <li>• Le Département de la Pêche publie des informations mensuelles et annuelles sur le débarquement et la destination des produits de la pêche, ainsi que d'autres données annuelles relatives à ce secteur. Ces informations se trouvent aussi sur le site de ce département.</li> </ul> <p>La DS (HCP) publie les informations annuelles sur l'ensemble du secteur agricole (cultures, élevage, pêche, forêts) dans ses publications "Annuaire Statistique du Maroc", "Maroc en chiffres", "Maroc des régions", "Chiffres clés". Les données mensuelles sont publiées dans le bulletin mensuel.</p> <p>Une politique de diffusion est systématiquement poursuivie et chaque publication est disponible en français.</p> <p>En tant que noyau central du système national de l'information économique et sociale la DS (HCP) a mis en place depuis 1980 une base de données BDS qui contient 34000 séries chronologiques réparties en 22 chapitres dont celui sur l'agriculture. Les informations sur ce secteur sont disponibles depuis 1970. La</p>



	consultation directe de cette base peut être faite au siège de la DS à Rabat à titre gratuit. L'utilisateur peut disposer de ces informations sous format électronique ou sur papier moyennant un paiement (symbolique).
<b>Synergies</b>	Avec les secteurs suivants de MEDSTAT II: Commerce extérieur, Comptabilité nationale, statistiques sociales.
<b>Plans d'amélioration</b>	Dans le cadre du recensement agricole prévu pour 2010, une étude méthodologique préparatoire sera engagée en 2007.



## 5. Social

<b>Cadre légal</b>	Il n'y a pas de cadre légal spécifique pour le secteur des statistiques sociales.
<b>Acteurs principaux</b>	<p>Les structures responsables de la production et de la diffusion des statistiques sociales basées sur les données d'enquête sont essentiellement concentrées au sein du Haut Commissariat au Plan (HCP) : la Direction de la Statistique, l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population (OCVP), et le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED).</p> <p>Les statistiques administratives sont établies par les Ministères et les institutions spécialisés, notamment le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, et le Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité et le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées.</p> <p><i>Ressources</i></p> <p>Au sein de la Direction de la Statistique, quatre divisions sont plus particulièrement chargées de la production des statistiques à caractère social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Division des Enquêtes auprès des Ménages (DEM) qui compte trois Services : le service des enquêtes socio-économiques compte 7 cadres, le service des Indicateurs sociaux compte 2 cadres et le service de l'échantillon-maître et du dépouillement compte 1 cadre</li> <li>• La Division des Enquêtes sur l'Emploi qui compte 2 services et 9 cadres ;</li> <li>• La Division des Statistiques Générales (DSG) qui comprend spécifiquement 2 services : Collecte des statistiques administratives, et la base des données statistiques,</li> <li>• La Division du recensement de la population et de l'état civil.</li> </ul> <p>L'Observatoire des Conditions de Vie de la Population (OCVP), chargé du suivi et de l'analyse des conditions de vie, comprend 4 services : le service des Etudes et recherche sur les conditions de vie compte 3 cadres, le service du suivi des indicateurs du niveau de vie compte 2 cadres, le service des études et recherche sur les populations vulnérables compte 3 cadres, et enfin, le service d'information et de l'administration compte 1 cadre.</p> <p>Le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) est plus particulièrement chargé de recueillir et de centraliser toutes les informations et études à caractère national ou international, relatives aux problèmes de population. Il peut aussi réaliser des enquêtes spécifiques.</p>
<b>Demande Statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationale</li> </ul>	<p>La qualité et l'importance des publications, à partir des principales opérations statistiques, correspondent à une forte demande des utilisateurs à laquelle la Direction de la Statistique s'efforce de répondre en diversifiant ses produits.</p> <p>Pour tous les Ministères rencontrés, les données produites par la DS sont jugées fondamentales et elles sous-tendent les rapports officiels de lancement ou de suivi des politiques sociales. Il paraît plus difficile de connaître l'attente des partenaires sociaux ou de la société civile, faute de structure de concertation mise en place autour de la statistique publique (Direction de la Statistique et services ou Observatoires statistiques des Ministères).</p> <p>Les responsables locaux des régions, provinces ou communes attendent de la statistique publique des apports nombreux et détaillés géographiquement, alors que peu d'opérations statistiques répondent à cette demande. Naturellement, les</p>



	<p>résultats des recensements successifs de la population sont très fortement utilisés par les instances locales, mais leur fréquence décennale ne répond pas à tous les besoins, et tous les thèmes importants au niveau local ne sont pas couverts. Comme pour les utilisateurs nationaux, le système statistique public est pénalisé par l'absence de structure de concertation qui récapitulerait et hiérarchiserait les nombreuses demandes émanant des instances régionales ou locales.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre</li> </ul>	<p>La Direction de la Statistique et les services statistiques des Ministères, domaine par domaine, fournissent d'importantes contributions (sous forme de réponses à des questionnaires papier et pour certains grâce à des protocoles de transmission de données informatisées) à tous les organismes internationaux demandeurs (Nations Unies, Banque Mondiale et FMI, BIT, UNESCO, OCDE, Union Européenne (Eurostat), etc. ...).</p>
<p><b>Offre Statistique</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes et méthodologies</li> </ul>	<p>La Direction de la Statistique emploie de nombreux professionnels de la statistique et a donc le souci d'appliquer des méthodologies rigoureuses en ce domaine. Toutes les publications comportent des encarts méthodologiques (définitions des concepts, mode de calcul des indicateurs, champ, nomenclature utilisée, date ou période d'observation).</p> <p>Les données sur l'éducation sont établies selon la Nomenclature Nationale des Diplômes (NND) qui est conforme à la nomenclature ISCED-97 de l'UNESCO.</p> <p>La Nomenclature Analytique des Professions (NAP), élaborée par la Direction de la statistique et dont la dernière mise à jour remonte à 2004, n'a pas encore fait l'objet d'un décret interministériel. Son application n'est donc pas généralisée.</p> <p>Pour les données sur l'emploi, le chômage et les salaires : le Maroc a adhéré à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) établie par le Fonds Monétaire International (FMI), et qui s'applique en particulier aux données sur le marché du travail.</p> <p>La nouvelle Nomenclature Marocaine des Activités (N.M.A) a été élaborée principalement en vue de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Elle est en concordance avec les nomenclatures rénovées des Nations Unies (C.I.T.I) et de la Communauté Européenne (N.A.C.E). Elle est également en cohérence avec celles des pays maghrébins notamment l'Algérie et la Tunisie. Cependant, cette nomenclature n'est pas encore appliquée par toutes les institutions, notamment par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Principales sources</li> </ul>	<p><b>Education et formation professionnelle</b></p> <p><u>La Direction de la Statistique (DS)</u></p> <p>Elle collecte des informations sur l'éducation à travers les recensements de la population et son programme d'enquêtes, qu'elle entreprend régulièrement auprès des ménages. Des questions pertinentes sur l'alphabétisation, le niveau d'éducation et le diplôme le plus élevé obtenu, sont posées à toutes les personnes interrogées. Ces données permettent de mesurer le stock éducatif de la population à un moment précis. La constance des questions posées et la permanence des méthodes d'enquête permettent d'effectuer des comparaisons à travers le temps et de dégager des tendances dans l'évolution de ce stock.</p> <p><u>Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement primaire, collégial et secondaire</li> </ul>



La Division des statistiques du Ministère de l'éducation dispose d'outils exhaustifs pour le recensement annuel des établissements scolaires (primaire, collégial et secondaire) du secteur public et du secteur privé. Ce recensement englobe également le préscolaire.

Le recensement est exécuté à l'aide de questionnaires imprimés ou sur supports magnétiques distribués aux établissements selon un calendrier fixe. En l'absence d'un réseau électronique reliant la Division centrale de statistique et les établissements scolaires, la transmission des données se fait soit sur support papier ou sur disquettes. Des données sur les élèves, les enseignants, le personnel, et les infrastructures des établissements scolaires sont recueillies. Les données sont traitées à l'aide d'un logiciel spécialisé basé sur CLIPPER (GARESCO pour les établissements publics, et GAREP pour les établissements privés) et ensuite archivées dans des bases de données (GRESA pour les établissements publics, et GEP pour les établissements privés). Les statistiques sur les effectifs et les taux de scolarisation selon l'âge, le sexe et le niveau scolaire, sont ensuite diffusées directement et transmises à la Direction de la Statistique pour diffusion dans l'annuaire statistique.

Le Ministère souhaite par ailleurs développer des fichiers individuels des élèves qui permettraient de suivre des cohortes d'élèves et des fichiers d'enseignants avec leurs caractéristiques. Le Maroc ne participe pas aux enquêtes PISA d'évaluation des performances des élèves, menées par l'OCDE pour des besoins de comparaisons internationales.

- Enseignement supérieur

Le Département de l'enseignement supérieur (Division des Statistiques) est plus particulièrement chargé de l'élaboration des statistiques de l'enseignement universitaire. Une enquête sur le suivi des diplômés de l'enseignement supérieur est effectuée chaque année, mais donne des résultats peu crédibles, du fait d'un très faible taux de réponse, ne dépassant pas les 15%. Le développement d'un système de suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans le marché du travail devient une nécessité pour évaluer l'efficacité des réformes introduites et de mieux orienter les filières d'enseignement vers les créneaux d'emploi les plus porteurs.

Cependant, ce département souffre d'un manque de moyens et d'un nombre suffisant de cadres.

- Formation des cadres

La Direction de la formation des cadres a mis en place le dispositifs nécessaire pour la collecte des données sur les effectifs en formation dans les différents instituts et écoles supérieures. Il est a rappelé que ces établissements ne sont pas placés sous la tutelle de ce départements mais dépendent des autres ministères (Agriculture, HCP, Agence Nationale de la réglementation des télécommunications,...).

#### Le Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle

Le secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle, il a développé un système très complet d'information sur les centres publics et privés. Le secrétariat participe depuis son lancement au projet MEDA-ETE piloté par ETF. Par ailleurs, avec la coopération du CEREQ, l'insertion des stagiaires de la formation continue est suivie par des enquêtes à 9 mois et à 3 ans d'intervalle.





## **Emploi, chômage et salaires**

### La Direction de la statistique (DS)

Les opérations menées par la direction de la Statistique qui permettent de recueillir des données sur l'activité, l'emploi et le chômage sont :

### Les Recensements de la population

Le dernier Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) a été réalisé en 2004 (période de référence : du 1er au 20 septembre).<sup>3</sup> Les résultats de ce recensement ont été publiés en 2006 et portent sur les caractéristiques de la population résidente, et en particulier selon le niveau d'étude de la population âgée de 10 ans et plus, l'activité économique, et la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé. Le recensement fournit aussi des indicateurs sur les conditions d'habitation de la population (type d'habitation, statut d'occupation, ancienneté et équipements de base du logement, mode d'évacuation des eaux usées et accès à la route).

### L'Enquête Nationale sur l'Emploi

Cette enquête constitue l'outil central de mesure de l'emploi au Maroc. Elle est exécutée annuellement par la Direction de la Statistique depuis 1976. Les résultats trimestriels sont comparés à ceux du même trimestre de l'année précédente, et diffusés 6 semaines après la fin du trimestre. Les résultats trimestriels sont consolidés pour constituer les résultats annuels qui sont publiés en général 2 mois après la fin de l'année. Les résultats sont diffusés selon le classement de la Nomenclature Marocaine des Activités (NMA) et de la Nomenclature Analytique des Professions (NAP).

Le recours à un échantillon-maître pour la réalisation de cette enquête permet la sélection d'un sous-échantillon trimestriel tournant de ménages ce qui permettra une meilleure estimation en cours d'année, en niveau et en évolution.

Pour améliorer la qualité des données recueillies, la Direction de la Statistique envisage le recours à une collecte assistée par ordinateur (CAPI). Cette méthode a été testée récemment et démarrera éventuellement à partir du deuxième trimestre 2007.

Le Recensement économique des entreprises localisées, réalisé en 2001, a recueilli des données sur l'emploi, en distinguant le statut (salarié, aide familiale non-rémunérée), ainsi que la masse salariale versée en 1999. Même si l'emploi n'est pas l'élément central de ce recensement, qui répond d'abord aux besoins de la comptabilité nationale, les données ainsi recueillies peuvent servir à des comparaisons avec les données de la CNSS. Ces données pourraient également servir de base de sondage pour des enquêtes emploi-entreprises dont le Maroc est dépourvu actuellement.

### Données sur les salaires :

Des estimations des salaires moyens par branche et par grandes catégories professionnelles découlent tous les 5 ans des enquêtes « structure des entreprises » réalisées par la DS. Un échantillon relativement important et une collecte réalisée par des ingénieurs spécialement formés, assurent une bonne fiabilité à ces données essentielles à la comptabilité nationale.

<sup>3</sup> Les cinq premiers recensements de la population et de l'habitat ont été effectués depuis l'indépendance du Maroc en 1960, 1971, 1982, 1994, et 2004.





Le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle

Les bureaux de main-d'œuvre de l'Agence de l'emploi (ANAPEC) sont actuellement au nombre de 24, ne couvrent que 15 à 20% du territoire national et doivent passer à 75%. Cependant, les données administratives recueillies par ces bureaux sur les demandes d'emploi ne permettent pas d'obtenir une estimation du chômage selon les normes du BIT.

Un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) devrait être mis en place pour une meilleure évaluation des mesures et des programmes de promotion de l'emploi. Une base de données sur le marché du travail a été établie au niveau national et au niveau régional.

Un projet a été élaboré afin de permettre l'appariement des fichiers de données individuelles provenant des enquêtes nationales sur l'emploi de la Direction de la Statistique, et des fichiers de déclaration des salaires de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

La Direction de l'emploi prépare actuellement deux opérations de collecte de données : une enquête sur les coûts du travail, et une enquête sur le suivi des bénéficiaires des mesures de l'emploi.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Elle gère une base de données sur les salariés du secteur privé dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il s'agit des salariés des entreprises, immatriculés auprès de la CNSS et qui versent des cotisations sociales. Ils représentent une part croissante de l'emploi salarié total du secteur privé. Un Indice de salaire moyen est ainsi établi trimestriellement sur une base 100 en 2004. L'Indice est diffusé au cours du trimestre suivant son établissement.

**Conditions de vie et pauvreté**La Direction de la statistique (DS)

L'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, réalisée en 2000/2001, est la quatrième investigation statistique d'envergure nationale sur ce thème, réalisée depuis l'Indépendance du Maroc. Elle vise à collecter les données se rapportant aux dépenses, aux quantités consommées et à certains aspects des conditions de vie de la population. Les résultats de cette enquête fournissent des données statistiques de base, relatant les différentes tendances des dépenses des ménages et certains aspects de leurs conditions de vie.

Dans le même sens, la Direction de la Statistique a réalisé deux enquêtes sur les niveaux de vie des ménages (1990-91 et 1999-2000).

Les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages et les enquêtes sur les niveaux de vie des ménages fournissent les pondérations nécessaires pour le calcul de l'indice du coût de la vie diffusé mensuellement par la Direction de la statistique.

Cependant, les données de ces enquêtes n'ont pas pu être analysées en profondeur. Une analyse plus fine pourrait apporter des indications importantes sur la consommation alimentaire et la nutrition. Les statisticiens marocains sont également désireux de développer l'analyse des apports nutritionnels que permet cette enquête.



	<p><u>L'Observatoire des conditions de vie</u></p> <p>Il mène des études et analyses thématiques sur les données issues des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages et sur les niveaux de vie. L'Observatoire a entrepris depuis sa création de nombreuses études thématiques sur la nutrition et les revenus salariaux. Il a contribué à la conception des indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité au Maroc, ainsi qu'à l'évaluation de l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations-Unies au niveau national et communal. De même, il a réalisé une Cartographie nationale de la pauvreté, basée sur les données du recensement de la population de 2004 et sur l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 2000/2001.</p> <p><u>Le Ministère du Développement social</u></p> <p>Créé en 2004, il met actuellement en place un système de suivi des projets supervisés par le Ministère. Plus de 1.000 projets portant sur les activités génératrices de revenus, les infrastructures de base, et le renforcement des capacités des associations locales, sont en cours d'exécution. Une base de données regroupant des informations à jour de tous ces projets permettra la mise au point d'indicateurs de suivi et de gestion. Cependant, le Ministère souhaite aussi établir des indicateurs d'impact des projets sur les populations bénéficiaires. Cela ne sera possible que par une bonne coopération avec la Direction de la Statistique et de l'Observatoire des conditions de vie</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats</li> </ul>	<p>La production des données statistiques s'est considérablement développée au Maroc dans tous les domaines de recensement ou d'enquêtes (emploi, conditions de vie, santé, etc.). L'accent est mis sur la rapidité de publication de données provisoires, ce qui est, en particulier, le cas des résultats trimestriels de l'enquête « Emploi ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'information</li> </ul>	<p>La gamme des publications de la Direction de la statistique, large, correspond à ce que peuvent produire les services statistiques des pays avancés (Annuaire statistique, données d'enquêtes et de recensement, nomenclatures, etc.). Un document annuel récapitule tous les « indicateurs sociaux » disponibles. La crédibilité des travaux de la Direction de la Statistique apparaît bien dans les rapports officiels publiés par le Gouvernement marocain pour présenter ses grands programmes d'action. Ces rapports reposent essentiellement sur les données de la DS, en privilégiant évidemment les recensements de la population, l'enquête « Emploi » auprès des ménages, ainsi que les enquêtes consommation et dépenses des ménages, et l'enquête conditions de vie. C'est à partir de ces matériaux que l'Observatoire des conditions de vie a pu bâtir les indicateurs de pauvreté localisés géographiquement</p> <p>Pourtant, faute d'une loi statistique qui fixerait les modalités juridiques et déontologiques de la production d'extraits statistiques, individuels et anonymes et des enquêtes « ménages ou entreprises », les données de ces enquêtes ne peuvent pas servir à des exploitations complémentaires à l'initiative de chercheurs ou d'universitaires. Les statisticiens craignent de perdre la maîtrise dans ce type d'opérations</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p>Dans plusieurs domaines d'investigation, il conviendrait de développer des actions en commun entre les institutions marocaines. Si les statistiques économiques d'entreprise ont fait l'objet d'investigations poussées pour répondre notamment aux besoins de la comptabilité nationale, il n'en est pas de même des statistiques sociales. De plus on constate un déficit de connaissance sur l'emploi, la durée du travail et les salaires dans les entreprises marocaines. Même si l'économie non formelle pèse d'un grand poids dans certains secteurs d'activité, les mises en</p>



	<p>commun des ressources statistiques de la Direction de la Statistique, du Ministère de l'emploi (avec la création prévue d'un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications) et de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) amélioreraient sensiblement la connaissance des conditions de l'emploi dans les entreprises du secteur formel.</p> <p>Une synergie avec la coopération bilatérale avec l'INSEE doit être envisagée afin d'éviter des actions répétitives et redondantes.</p>
<p><b>Plans d'amélioration</b></p>	<p>Un séminaire sur la "promotion de l'information statistique" conduit par la Direction de la Statistique en 2002 lui a permis de récapituler les opérations statistiques prévues pour une période de 10 ans, mais la réalisation de ces activités est soumise aux aléas de la procédure budgétaire.</p> <p>La Direction de la Statistique s'efforce de maintenir le rythme des opérations antérieures (décennal, quinquennal, annuel, etc...) pour effectuer les principales opérations statistiques telles que le recensement de la population, ou les enquêtes "emploi-ménage", "structure des entreprises", "conditions de vie" "consommation", etc.). De plus, la Direction de la Statistique s'efforce de lancer des initiatives dans de nouveaux domaines tels que l'enquête "Conjoncture auprès des ménages".</p> <p>La Direction de la Statistique a clairement exprimé son intérêt de développer en son sein un potentiel de collecte et d'analyse des données relatives à la nutrition et aux personnes handicapées.</p> <p>L'emploi au sein des entreprises est évalué par les enquêtes annuelles et surtout par les enquêtes structurelles tous les cinq ans. Ces données établies à partir d'un échantillon d'entreprises ne sont pas recoupées avec d'autres sources notamment celles de la CNSS, car deux obstacles n'ont pas encore été levés au Maroc: la mise en place d'un répertoire des entreprises (et établissements) sous la responsabilité de la DS ; et l'utilisation complète par tous les organismes de la Nomenclature marocaine des activités (NAM) de 1999 qui doit succéder à la nomenclature de 1965 qu'utilise encore la CNSS. La généralisation de l'utilisation des nomenclatures nationales, et l'établissement de tableaux de correspondance avec les nomenclatures internationales est un des projets de la DS.</p> <p>Le Maroc est favorable à travailler avec ses voisins du Maghreb (Algérie et Tunisie) sur l'amélioration des statistiques sur l'emploi et le travail dans le cadre d'une approche commune avec des objectifs de comparaison et d'harmonisation.</p>



## 6. Energie

<b>Cadre légal</b>	Il n'y a pas de cadre légal spécifique pour le secteur de l'énergie.
<b>Principaux acteurs</b>	<p>Au sein de la Direction de la Statistique, le service de collecte des statistiques administratives de la division des statistiques générales est responsable de la collecte des statistiques administratives auprès des départements sectoriels, du traitement et analyse des statistiques collectées, ainsi que du développement de l'information sectorielle dont l'énergie.</p> <p>Les données sont collectées auprès des principaux acteurs du secteur de l'énergie : ONE pour l'électricité, Ministère de l'Energie et des Mines pour le charbon, le pétrole et les produits pétroliers, la SAMIR pour l'industrie du raffinage et l'Office des Changes pour les importations. et les exportations.</p> <p>Le Ministère de l'Energie et des Mines est structuré en six Directions. Selon la nouvelle réorganisation, la Direction de l'Observation et la Programmation est responsable de la centralisation des données énergétiques : elle joue le rôle d'observatoire de l'énergie.</p> <p>Le Ministère regroupe en son sein des organismes doté d'une certaine autonomie de gestion et de financement comme l'Office National de l'Electricité (ONE).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction des Combustibles et de Carburants (DCC) se charge de la collecte des données pétrolières à travers des courriers émanant des opérateurs pétroliers.</li> <li>• La Direction de l'Electricité et des Energies Renouvelables (DEER) se charge de la collecte des données électriques parvenant de l'Office National de l'Electricité (ONE).</li> <li>• la Direction de l'Observation et de la Programmation (DOP) se charge de centralisation des données. Cette Direction possède une base de données énergétique permettant de saisir les données recueillies et de les exploiter.</li> </ul> <p><b>L'organisation du secteur énergétique par secteur est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur de l'électricité au Maroc se caractérise par une diversité d'acteurs à la fois publics et privés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Office National de l'Electricité (ONE), en charge du développement des moyens de production, du transport et de la distribution de l'électricité sur une partie du territoire marocain;</li> <li>• Les producteurs privés liés avec l'ONE par des contrats d'achats d'électricité de longue durée;</li> <li>• Les régies municipales de distribution;</li> <li>• Les sociétés privées de distribution à Casablanca, Rabat, Tanger et Tétouan.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'activité de ces acteurs s'effectue dans un cadre réglementé, supervisé par différents départements ministériels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) est un établissement public à caractère commercial et industriel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Energie et des Mines.</li> <li>• Le Groupement des pétroliers du Maroc (GPM) est une association de professionnels de distribution composée de : Shell Maroc, Akwa Group, Ziz, Petrom, Total Maroc, Tissir Primagaz, Afriquia Gaz, Mobil Oil Maroc, Petro sud, Petrom, Repsol Maroc, Petromin Oils et Somepi. La couverture du secteur se situe entre 80 et 85% avec 99% pour les carburants et 80 à 85% du GPL.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La SAMIR est la principale entreprise privée responsable des deux raffineries marocaines : celle de Mohammedia et Sidi-Kacem.</li> <li>• L'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) faisant notamment de la prospection pétrolière est un producteur de données potentiel. Il est né de la fusion entre deux agences : l'Office National des Recherches et des Etudes Pétrolières (ONAREP) et le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM).</li> </ul> <p><b>Ressources</b></p> <p>Il y a deux permanents de la DS travaillant sur le projet MEDSTAT II – Energie.</p>
<b>Demande statistique</b>	
• Nationale	Les établissements publics (Conseil du Gouvernement, INAC, Comptabilité nationale, principaux Ministères, MEM, Transport, Finances, etc.), les chercheurs universitaires, les thésards et les entreprises de distribution constituent l'utilisateur national principal des statistiques d'énergie.
• Autre	Les utilisateurs régionaux sont issus principalement du marché maghrébin de l'électricité et du gaz par le biais du COMELEC et de l'UMA.  L'UNSD et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), Eurostat sont les plus importants utilisateurs internationaux.
<b>Offre statistique</b>	
• Normes et méthodologies	Il existe un corps marocain de l'énergie qui émergent des travaux mais qui ne correspond pas totalement aux standards de l'AIE et de l'UE.(consommation finale, balance énergétique, prix, indicateur d'efficacité, facteurs de conversion)
• Principales sources	<p><b>Statistiques et indicateurs énergétiques</b></p> <p>Parmi les enquêtes réalisées par la DS, des informations découlent de l'enquête niveau de vie, l'enquête consommation, l'enquête communale BADO (Base de Données Communales), le parc automobile national. Pour les enquêtes d'entreprise, une batterie d'indicateurs correspondant à des questions liées à l'énergie devrait être prévue. D'ailleurs une requête spécifique du Ministère de l'Energie et des Mines a été effectuée dans ce sens par la Direction de l'Observation et la Programmation sur la consommation finale d'énergie par les ménages urbains et ruraux (Electricité, GPL, gasoil, paraffine, pétrole lampant et charbon de bois).</p> <p><u>Bilan énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction de l'Observation et de la Programmation et la Direction de la Statistique conjuguent leurs efforts pour l'élaboration d'un bilan national complet de l'énergie.</li> </ul> <p><u>Energies renouvelables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'Electricité et des Energies Renouvelables (DEER/MEM)</li> <li>• Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER)</li> </ul> <p><u>Indicateurs d'efficacité énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) (note : le CDER ne répond pas au questionnaire.)</li> <li>• Ministère de l'énergie et des mines</li> </ul>



	<p><u>Enquêtes de consommation finale de l'énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DS via les enquêtes entreprises et ponctuellement les enquêtes ménages</li> <li>• Observatoire de la demande de l'électricité de l'ONE. L'ONE gère une base de données sur la distribution de l'électricité et les ventes d'électricité haute, moyenne et basse tension. Les relevés en basse tension se font tous les deux mois et les pertes sont calculées sur une année. La facturation se fait mensuellement à partir du 20 du mois. Elle est enregistrée au niveau de la division régionale, transmise à la division de l'information de l'ONE et à son observatoire. Les clients BT sont gérés par un progiciel commercial. (sources)</li> <li>• Groupement des pétroliers du Maroc (GPM)</li> <li>• Le MEM vient de lancer une enquête globale sur la consommation finale en énergie (ensemble des agents). Il a souhaité bénéficier d'une assistance technique pour son traitement et son analyse.</li> </ul> <p><u>Prix de l'énergie : Pétrole et produits pétroliers, Gaz naturel et Electricité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)</li> <li>• Ministère des affaires Economiques et Générales.</li> <li>• ONE</li> <li>• GPM</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats</li> </ul>	<p>Les principales publications actuelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L' « annuaire statistique du Maroc »: Il comprend un chapitre "énergie" qui présente des tableaux relatifs à l'activité du secteur énergétique, la production, la vente et la consommation de l'électricité de l'ONE, les bilans hydrauliques des barrages, la production et la consommation des différentes sources d'énergie, etc....</li> <li>• Le « bulletin statistique » a une périodicité trimestrielle et présente des données mensuelles relatives au secteur de l'énergie. Il contient les données suivantes: production électrique, activité des raffineries du pétrole, produits pétroliers raffinés, situation hydraulique des barrages.</li> <li>• Le rapport d'activité annuelle de l'ONE qui reflète l'activité de l'office en tant que producteur quasi-exclusif d'électricité au Maroc. Ledit rapport présente les données pour les différentes étapes de l'activité électrique : production, transformation, transport,...etc .</li> <li>• Les états mensuels de l'activité de l'ONE relatifs à la production d'électricité : énergie nette appelée, hydraulique, thermique, échanges internationaux, la production concessionnelle, le bilan hydraulique, la consommation mensuelle des combustibles,...etc.</li> <li>• Un chapitre est dédié à l'énergie au niveau de la BDS (Banque de données statistiques) de la DS. Il est composé de plusieurs séries statistiques couvrant pour la plupart la période 1970 à 2005.</li> <li>• Rapport d'activité du ministère de l'énergie et des mines (MEM). C'est un rapport annuel qui résume l'activité dans le secteur. La première édition de ce rapport est celle de 2006 et elle a été réalisée par la DOP.</li> <li>• Le rapport sur « Les statistiques pétrolières de la DCC » du MEM. Il s'agit d'un document interne du ministère mais est aussi utilisé par la Direction de la Statistique.</li> <li>• Le rapport annuel de la SAMIR. (Raffinage du pétrole).</li> <li>• Etats sur l'activité mensuelle de la SAMIR.</li> <li>• Etats mensuels dans la « Brochure » qui est relative aux ventes mensuelles des opérations relevant du GPM.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une base de données énergétiques est développée sous Access par la DOP du MEM. Elle contient des données actualisées sur le secteur énergétique de 1990 jusqu'à 2005.</li> </ul>
<b>Synergies</b>	<p>Au sein de la DS des synergies seront développées entre différents services pour améliorer le bilan énergétique marocain:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerce extérieur pour les importations et exportations des produits énergétiques et pour les questions relatives à la nomenclature de produits;</li> <li>• Transport pour la consommation d'énergie finale,</li> <li>• Environnement pour le calcul d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'évaluation de l'impact des énergies renouvelables.</li> </ul>
<b>Plans d'amélioration</b>	<p><b>Au niveau de la DS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les liens entre les différents producteurs de l'information dans le cadre d'un comité multipartite. Le but étant d'améliorer la collecte et la qualité des données fournies;</li> <li>• Réviser les méthodes et concepts utilisés afin de les adapter totalement aux recommandations de AIE, EUROSTAT;</li> <li>• Prévoir dans son programme d'enquêtes de développer le volet « Energie » au niveau de l'ensemble des enquêtes réalisées et à réaliser ;</li> <li>• Envisager également l'enrichissement du volet énergie de la publication trimestrielle et de réviser le chapitre « énergie » de l'annuaire statistique.</li> </ul> <p><b>Au niveau de la DOP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter des données énergétiques auprès des partenaires nationaux;</li> <li>• Saisir des données dans les bases de données pétrolières et électriques;</li> <li>• Assurer la réalisation des rapports périodiques sur les statistiques énergétiques ;</li> <li>• Assurer la migration des bases de données de la plate forme Access vers le SGBD Oracle;</li> <li>• Réaliser une enquête sur la consommation énergétique sectorielle;</li> <li>• Mettre en place une base de données documentaire pour le secteur de l'énergie;</li> <li>• Elaborer un bilan énergétique en collaboration avec la DS et conformément aux standards internationaux.</li> </ul> <p><b>Au niveau du GPM:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une base de données statistiques nationale sur les produits pétroliers.</li> </ul>





## 7. Tourisme

<b>Cadre légal</b>	Le Maroc dispose d'une loi ( loi 061) obligeant les entreprises touristiques à fournir de l'information au Ministère du Tourisme.
<b>Principaux acteurs</b>	<p>En ce qui concerne la Statistique du tourisme, on mentionnera 4 acteurs de la Statistique publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le HCP, avec la Direction de la Statistique et la Direction de la Comptabilité Nationale,</li> <li>• La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN),</li> <li>• Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (MdT).</li> </ul> <p>Ces institutions interviennent dans la collecte des informations de base nécessaires à l'élaboration des statistiques des tourisms récepteur et émetteur. La Direction de la Statistique effectue des enquêtes auprès des entreprises, notamment dans les secteurs liés au tourisme. Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale effectue d'autres enquêtes auprès des entreprises du tourisme, il élabore également les statistiques d'hébergements à partir des fiches de police remplies par les touristes, enfin, il réalise des enquêtes par sondage auprès des touristes. La DSCN intervient dans le domaine des Comptes satellites du Tourisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Office des Changes.</li> </ul> <p>Celui-ci établit les statistiques de balance des paiements du Maroc, notamment pour ce qui concerne les lignes voyages et transport. Il travaille à partir des données qui lui sont communiquées par les établissements financiers.</p> <p>Pour mémoire, on ajoutera que le Ministère de la Culture collecte des informations sur la fréquentation des visiteurs dans les musées et autres lieux culturels et historiques.</p> <p><u>Ressources humaines :</u></p> <p>Au HCP, le personnel exclusivement dédié à la Statistique du tourisme est peu nombreux. On mentionnera ainsi une personne chargée des statistiques du tourisme et du commerce extérieur à la Direction de la Statistique et une personne chargée du Compte Satellite du Tourisme à la Direction de la Comptabilité Nationale. Cependant, de nombreuses autres personnes travaillent indirectement pour la Statistique touristique, par exemple dans le cadre du recueil de données administratives ou encore dans le traitement d'enquêtes auprès d'entreprises du tourisme.</p> <p>Au Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, une unité est chargée des statistiques, de l'édition et des publications. Elle comprend en particulier 5 statisticiens responsables des enquêtes avec une quinzaine de personnes en appui.</p>
<b>Demande statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationale</li> </ul>	<p>La demande de statistique touristique est très forte au Maroc, notamment dans le cadre du plan « Azur » dont l'objectif est d'accueillir 10 millions de non-résidents à l'horizon 2010. Elle concerne à la fois les secteurs public et privé. La demande privée émane de différents acteurs : Grands groupes, opérateurs du tourisme, organismes internationaux, notamment le FMI, bureaux d'études, étudiants et chercheurs, etc...D'un autre côté, l'Observatoire du Tourisme est une structure partenariale entre les secteurs public et privé qui a été créée en 2005 afin de partager l'information sur le secteur du tourisme et l'orientation des stratégies de développement de l'activité touristique. L'observatoire publie notamment une lettre trimestrielle et dispose d'un site web (<a href="http://www.observatoiredutourisme.ma/">http://www.observatoiredutourisme.ma/</a>).</p>





<b>Offre statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes et méthodologies</li> </ul>	<p>La statistique du tourisme au maroc est élaborée selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).</p> <p><b>Statistiques d'hébergements.</b></p> <p>Ces statistiques ont fait l'objet d'efforts particuliers dans le cadre de MEDSTAT I. Ces statistiques concernent désormais tous les types d'établissements d'hébergement collectif qui doivent en principe transmettre tous les mois un questionnaire indiquant la capacité d'hébergement, les arrivées de visiteurs et les nuitées passées, les taux d'occupation des lits et des chambres. Les statistiques hôtelières ne semblent pas distinguer les nationaux marocains résidents au Maroc des nationaux non-résidents.</p> <p>D'un autre côté, les fiches remplies par les voyageurs au moment de leur arrivée dans les hôtels classés ne semblent pas être utilisées directement pour les besoins de la statistique touristique.</p> <p><b>Statistiques du tourisme émetteur et récepteur</b></p> <p>Une réflexion est en cours pour améliorer le traitement des fiches d'embarquement/débarquement par exemple au moyen d'une saisie optique. D'un autre côté, les états statistiques devraient désormais être fournis sous forme magnétique et non plus sous forme papier. L'ambition affichée serait de pouvoir établir les statistiques dans un délai assuré de quinze jours après la fin du mois concerné, soit une réduction de moitié du délai actuel qui est d'au mieux un mois.</p> <p><u>Tourisme interne</u></p> <p>Cette partie du tourisme est relativement moins bien suivie que le tourisme émetteur et récepteur. Dans tous les cas, il paraît difficile de satisfaire le point C de la Directive 95/57/EC sur les statistiques du tourisme: l'exigence de données annuelles voire même trimestrielles sur le tourisme interne semble difficile à satisfaire.</p> <p><u>Tourisme durable</u></p> <p>Le Maroc n'a pas encore entrepris de travaux de construction d'indicateurs de tourisme durable au niveau national. Pour se lancer dans de tels travaux, il serait nécessaire qu'une méthodologie largement agréée au niveau international soit disponible.</p> <p><u>Compte Satellite du Tourisme</u></p> <p>Une cellule inter-administrative a été créée 2001 pour coordonner les travaux du Compte Satellite du Tourisme. La responsabilité des travaux incombe depuis 2004 à la Direction de la Comptabilité Nationale du HCP. En effet, les travaux du Compte Satellite sont intégrés aux travaux d'élaboration du cadre central de la Comptabilité Nationale, en particulier, au niveau des équilibres ressources-emplois en produits. Ces équilibres sont élaborés pour 300 produits. Un Compte Satellite du Tourisme détaillé a été évalué pour l'année de base 1998. Il comprend les 10 tableaux recommandés par le manuel de référence des normes 2000. D'un autre côté, une actualisation à un niveau agrégé pour les années 2001 et 2003 devrait aboutir dès la fin juin 2006. Par ailleurs l'élaboration d'un Compte Satellite pour une nouvelle année de base 2006 ou 2007 est à l'étude, fondée sur une nouvelle enquête de structure dans les services.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p><u>Hébergement</u></p> <p>Les données sont collectées au niveau des délégations régionales du MdT des 7 régions touristiques. Les données mensuelles sont disponibles dans un délai de 2 mois. Les taux de réponse sont très importants (95% environ) pour les établissements classés qui comprennent les hôtels, les villages de vacances</p>



touristiques et les établissements similaires (résidences de tourisme). Les taux de réponse sont nettement moindres pour les hôtels non classés et les terrains de camping. Les hôtels non classés avaient fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de MEDSTAT I, notamment pour étudier la possibilité de les enquêter par sondage. En outre, dans ce même cadre une action avait été menée pour aider les hôteliers à mieux remplir les fiches statistiques.

#### Tourisme émetteur/recepteur

La source de base de mesure des flux est constituée par les fiches d'embarquement/débarquement remplies par les voyageurs lors de leurs passages aux postes-frontières. La gestion des fiches est de la responsabilité de la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN). Le contenu de la fiche résulte d'un compromis entre la DGSN, le HCP et le MdT. La DGSN souhaite en particulier le plus grand allègement possible de la fiche de façon à accélérer au maximum le passage des voyageurs. La DGSN transmet au HCP et au MdT des états statistiques dans un délai en principe d'un mois après la fin du mois concerné.

D'un autre côté, le MdT effectue des enquêtes des voyageurs par sondage en face à face à la sortie du territoire marocain. Les voyageurs sont interrogés selon quatre thèmes :

- Caractéristiques du séjour au Maroc et du voyage,
- Le profil des touristes (touristes étrangers et Marocains résidant à l'étranger),
- Les dépenses selon une nomenclature assez fine de produits et de services,
- L'opinion et les impressions des touristes sur leur séjour au Maroc.

L'enquête réalisée en 2000 avec le concours de l'Union Européenne (MEDSTAT I) a été renouvelée en 2005. Une périodicité de 5 ans apparaît satisfaisante dans la mesure où le système des cartes d'embarquement/débarquement permet d'actualiser les résultats pour les années intermédiaires. En pratique, ces enquêtes ont été sous-traitées par le Ministère du Tourisme à un prestataire extérieur. Elles isolent parmi les non-résidents, les Marocains non-résidents.

#### Statistiques d'entreprises

Avec une périodicité d'environ 5 ans, la Direction de la Statistique réalise des enquêtes structurelles auprès des entreprises, notamment dans les secteurs de service. Ces enquêtes sont à la base des évaluations du cadre central de la Comptabilité Nationale.

#### Tourisme interne

Le MdT réalise en la matière des enquêtes par sondage en face à face auprès de la population résidente selon la méthode des quotas: l'échantillon est stratifié selon le type d'habitat et la Catégorie Socio Professionnelle. Une première enquête a été menée en 2002, une seconde est en cours en 2006 qui porte sur un échantillon de 12000 personnes interrogées sur leurs déplacements au-delà de deux nuits dans les hébergements non-marchands pendant l'année 2005. D'un autre côté, le MdT demande d'intégrer des questions sur les voyages des Marocains dans l'enquête « niveau de vie » menée par le HCP.

#### Emploi généré par le tourisme

Le tableau 7 du Compte Satellite du Tourisme porte sur l'emploi. Il a été élaboré à partir d'une enquête de structure de 1998 et d'une enquête complémentaire du MdT. Une étude sur les entreprises touristiques a été réalisée en 2006 par le Ministère du tourisme: elle donne l'emploi dans l'hôtellerie au Maroc. Une autre étude sur l'offre touristique est cours de réalisation par le MDT: elle donnera l'emploi dans toutes les activités touristiques. L'enquête emploi du HCP dont les résultats ne sont actuellement publiés qu'au niveau à 2 chiffres de la Nomenclature Marocaine d'Activités pourrait être éventuellement exploitée sous la forme d'un fichier apuré à 3 chiffres.



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats</li> </ul>	<p>Le tourisme fait l'objet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un chapitre dédié dans la publication annuelle « Le Maroc en chiffres ». Dernière édition : « Le Maroc en chiffres 2004 » qui est une publication du haut Commissariat au Plan et de la BMCE Bank.</li> <li>• Du chapitre tourisme dans l'annuaire statistique</li> <li>• D'un bulletin statistique</li> </ul> <p>Les données sont présentes dans la base de données statistique.</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p>Deux synergies principales ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec la composante Migration de MEDSTAT II en ce qui concerne notamment l'utilisation des fiches d'embarquement/débarquement remplies aux postes-frontières. La question de l'organisation de la collecte et du traitement des fiches se posera avec d'autant plus d'acuité dans les prochaines années que les flux aux postes-frontières vont certainement augmenter considérablement dans le futur. La réduction de 1 mois à 15 jours du délai d'obtention des résultats statistiques a été mentionnée comme un objectif souhaitable. Cependant, ce souhait semble se heurter à une insuffisance de moyens notamment humains mis en œuvre aux postes-frontières.</li> <li>• Avec la composante Commerce des services de MEDSTAT II en ce qui concerne les flux de dépenses associés aux voyages.</li> </ul>
<p><b>Plans d'amélioration</b></p>	<p>Le Maroc dispose d'une structure responsable de la planification des différents travaux visant à l'amélioration et à l'élaboration des statistiques du tourisme, il s'agit du Pôle Statistiques, Edition et Publication du MDT qui a développé une forte coordination inter-administrative autour de plusieurs thèmes (principalement les Flux des Touristes et le Compte Satellite du Tourisme qui fait l'objet d'un grand intérêt des autorités tant du HCP que du MDT). Le Maroc est très avancé dans ce projet et ce, par l'élaboration des comptes satellites du tourisme de 1998,2001 et 2003 ainsi que la programmation de la réalisation de ceux de 2004 et 2005 au cours de 2006. En outre, le MDT envisage de collecter des données sur la fréquentation des différents modes d'hébergement touristique.</p> <p>Le Maroc s'associe activement aux travaux de mise à jour des recommandations internationales en ce qui concerne les statistiques du tourisme et le compte satellite du tourisme.</p>



## 8. Migrations

<p><b>Cadre légal</b></p>	<p>La loi de 2003(4) règle de manière unifiée l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc. Auparavant les conditions légales les concernant étaient réparties dans plusieurs actes législatifs. Cette nouvelle loi, qui s'inscrit dans le cadre des réformes entreprises ces dernières années, fournit les axes stratégiques en réponse à la migration illégale et aux différents trafics humains. Cette loi sanctionne sévèrement, pour la première fois, les mouvements illégaux et leurs soutiens. Dans le cadre de cette loi, la structure opérationnelle du Ministère de l'Intérieur a été renforcée par la création des deux nouvelles entités, la Direction de la Migration et de la Surveillance aux Frontières et l'Observatoire de la Migration.</p> <p>D'autres dispositions concernant les étrangers au Maroc proviennent du nouveau Code du Travail de 2003(5) et d'autres textes juridiques sur les mariages mixtes, l'état civil, la nationalité etc. Le Maroc a signé avec des Etats-membres de l'Union Européenne plusieurs accords pour la réadmission des immigrants et maintient des rapports étroits avec les pays sub-sahariens.</p>
<p><b>Principaux acteurs</b></p>	<p>Au Maroc il n'existe pas un système statistique formel pour les migrations internationales ni un service/unité statistique officiel responsable de ce secteur. Les statistiques migratoires sont surtout fournies dans les recensements de population. Les entités concernées directement ou indirectement par les statistiques de la migration sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Haut Commissariat au Plan (HCP) et en son sein la Direction de la Statistique (DS) ;</li> <li>• Le Ministère de l'Intérieur, avec sa Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières et l'Observatoire de la Migration ;</li> <li>• Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, en particulier avec sa Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs) ;</li> <li>• Le Ministère Délégué Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger ;</li> <li>• Le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales ;</li> <li>• Le Ministère de l'Education Supérieure ;</li> <li>• Le Ministère du Tourisme ;</li> <li>• Le Centre d'Etudes et des Recherches Démographiques (CERED) ;</li> <li>• L'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) ;</li> <li>• La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger ;</li> <li>• L'Association Maghrébine d'Etude et Recherche sur la Migration Internationale (AMERM).</li> </ul> <p>Au sein de la Direction de la Statistique (DS) du HCP, la Division du Recensement de la Population et de l'Etat Civil est la structure principale pour les migrations. La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) enregistre les passages aux frontières et délivre les permis de séjour. La Direction de la Migration et de la Surveillance aux Frontières est responsable de la mise en place de la stratégie nationale dans la lutte contre le trafic humain et le contrôle des frontières. L'Observatoire de la Migration associé à cette dernière centralise, élabore et communique les informations requises par d'autres services. La Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs) établit des statistiques relatives aux migrations par l'installation à l'étranger et éventuellement le retour des immigrants. D'autres Ministères sont concernés, tels que le Ministère de l'Emploi par l'enregistrement des permis de travail, le Ministère de l'Education pour les étudiants étrangers ou à l'étranger.</p> <p>Le CERED est un centre de recherche au sein du HCP. Il est responsable de la</p>

<sup>4</sup> Loi N° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

<sup>5</sup> Loi N° 65.99.



	<p>préparation d'études démographiques et des projections de population. Même s'il dépend des données produites par la DS, le CERED peut collecter directement des données à travers des enquêtes. L'INSEA est surtout concerné par la formation mais ses enseignants participent occasionnellement à des recherches sur la migration internationale. La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger participe également à des études et enquêtes sur les migrants légaux et illégaux. L'AMERM est une association interdisciplinaire de chercheurs créée il y a une dizaine d'années et travaillant sur différents thèmes relatifs à la migration à travers des études, des travaux de terrain et des ateliers et fournit des appuis pour les partenariats internationaux.</p> <p><b>Ressources Humaines :</b></p> <p>La Division du Recensement de la Population et de l'Etat Civil est constituée de cinq services, Etat civil, Enquêtes Démographiques, Logistique, Réalisation et exploitation du Recensement, Analyse. Le personnel de la Division est de 75 personnes et se compose actuellement de 5 démographes, 9 statisticiens, 2 analystes, 13 techniciens et 46 agents/éditeurs/assistants. La majeure partie du personnel est toujours affectée à l'exploitation du recensement de la population de 2004.</p> <p>Du côté des partenaires administratifs, la Direction de la Migration inclut également une équipe statistique. La Division dispose d'un équipement très moderne et développé.</p>
<b>Demande statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nationale</li> </ul>	<p>La demande de statistiques auprès de la Division du Recensement provient des Ministères, des universités et des centres de recherches, surtout le CERED et l'observatoire des conditions de vie de la population du HCP. Pour les migrations, les services gouvernementaux demandent des statistiques à la DS et disposent des données collectées par les services internes. La Fondation Hassan II aurait requis l'extension du recensement de 2004 aux trois millions de Marocains résidents à l'étranger. Les représentants de la Fondation ont expressément souligné le manque de sources harmonisées et d'instruments pour suivre les flux des migrants.</p> <p>La demande de données provient également du secteur privé, des médias et des institutions internationales. Particulièrement pour les migrations, beaucoup de demandes demeurent sans réponse, en raison de l'accès limité aux données administratives. Les requêtes de données sur les étrangers adressées de la part de la DS, du CERED à la DGSN sont peu satisfaites ; seuls les totaux sont fournis.</p> <p>En revanche, les utilisateurs accèdent largement aux données produites par d'autres pays. Mais des différences existent selon les sources, par exemple entre les statistiques de la Direction des Affaires Consulaires et Sociaux (DACS) et celles des stocks de population marocaine comptabilisée dans les pays d'accueil.</p>
<b>Offre statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes et méthodologies</li> </ul>	<p><b>Cartes d'Embarquement/Débarquement</b> Le Maroc a été un pays pilote au cours du projet MEDSTAT I pour l'adaptation de ces cartes et a ainsi déterminé deux nouvelles cartes - une pour les arrivées, une pour les départs – incluant des parties détachables à des fins statistiques. Outre le format des cartes, la proposition d'opérations communes à finalités administratives et statistiques n'a pas été acceptée pour des raisons logistiques et budgétaires. Cette modalité aurait permis notamment une informatisation totale de la production de statistiques. En conséquence, la DS, le DGSN et le Ministère du Tourisme ont décidé de préparer une autre proposition pour une carte intégrée et l'établissement d'un comité pour étudier les possibilités de leur adoption. Cependant, depuis la fin de MEDSTAT I il n'y a pas eu d'amélioration, en raison du manque de suivi dû à des contraintes logistiques et financières posées par les opérations de saisie et d'exploitation de données. D'après des résultats préliminaires de la mission, il semble que le</p>



	<p>Ministère du Tourisme et la DGSN aient répondu différemment aux besoins en statistiques du tourisme.</p> <p><b>Permis de Résidence</b></p> <p>Après l'entrée au Maroc, éventuellement suite à l'obtention d'un visa et/ou d'un contrat de travail, l'établissement des travailleurs étrangers doit être motivé par une activité économique ou le statut de dépendant. D'après la loi de 2003, des <u>cartes d'immatriculation</u> sont délivrées aux étrangers qui vivent au Maroc pour une période dépassant trois mois. Il existe trois cartes différentes selon le motif - visite, études, travail – avec la mention de l'activité détaillée des actifs. La durée de validité de ces cartes qui varie de un à dix ans est renouvelable. Des <u>cartes de résidence</u> sont accordées aux étrangers résidant d'une manière ininterrompue pendant 4 ans. Cette carte n'a pas une durée déterminée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p><b>Cartes d'Embarquement/Débarquement</b></p> <p>Des cartes sont renseignées aux frontières marocaines par les voyageurs indépendamment du pays de citoyenneté, y compris les nationaux.</p> <p>Le travail mené par le CERED sur des séries historiques des passages aux frontières, n'a par ailleurs pas permis d'expliquer les soldes migratoires positifs. Sur des périodes de plusieurs années, pour les séjours de courte durée, les sorties devraient compenser les entrées (cas des touristes) tandis que pour les longs séjours, les sorties devraient dépasser les entrées, car le Maroc est un pays d'émigration nette. Il est généralement admis que l'utilisation de différents documents de voyage au passage aux frontières (deux passeports différents pour les personnes de double citoyenneté) peut affecter la validité de cette source de données.</p> <p><b>Permis de Résidence</b></p> <p>Les statistiques des permis accordés sont fournies par la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) uniquement sur demande et normalement seulement en termes de « total ».</p> <p><b>Permis de Travail</b></p> <p>Des nouvelles dispositions sur les travailleurs étrangers au Maroc ont été introduites dans le nouveau Code du travail de 2003 et ses décrets d'application.</p> <p><b>Migration Illégale</b></p> <p>D'après la législation de 2003, le Maroc procède au contrôle des frontières et à la lutte contre les trafics illégaux par un système de suivi mis en place par la nouvelle Direction de la migration. Le système est centralisé à Rabat et alimenté par des fournisseurs de données locales aussi bien que par la DGSN. Le système, qui se base sur des applications standards partagées entre les entités impliquées et la vérification des données par celles en provenance d'autres sources, fournit un service de surveillance régulier, utile pour l'orientation stratégique du contrôle des frontières. Cet accès restreint est complété par l'information destinée aux médias (communiqués de presse).</p> <p><b>Immatriculation Consulaire</b></p> <p>La Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS) a récemment rénové le système d'immatriculation consulaire. L'application, maintenant centralisée, relie les 42 consulats et les 82 missions diplomatiques ayant une section consulaire. Les nouvelles inscriptions et les changements survenus (notamment de statut personnel) enregistrés en différents lieux, permettront d'éliminer les doubles comptes (immatriculations dans le registre du consulat du pays de résidence</p>





précédent), ce qui devrait faciliter les registres électoraux des résidents marocains à l'étranger aux élections législatives de 2007. Ce système a été modernisé pour des raisons administratives, mais son utilité statistique est évidente.

L'immatriculation consulaire se produit sur la base du volontariat mais le besoin de documents et/ou de services et le souhait de garder un lien avec le pays permettent aux Marocains résidant à l'étranger d'être plutôt bien représentés dans ce registre. L'évolution récente du système permettant à long terme d'éliminer les enregistrements multiples devrait réduire les écarts avec les statistiques de stocks fournies par les pays d'accueil. Au delà des spécifications et des changements méthodologiques dans le système de la DACS, les différences persistant entre les deux sources devraient surtout incomber à la double citoyenneté et être seulement partiellement clarifiées<sup>(6)</sup>.

Les statistiques détaillées de la DACS sont fournies sur demande. Selon le pays d'enregistrement seulement pour le moment; ultérieurement selon l'âge, le sexe et la profession.

### **Recensement de la Population**

Le Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) a été effectué en Septembre 2004, dix ans après le précédent(7).Le concept de résidence habituelle, fixée selon un seuil de 6 mois, a été adopté. Un questionnaire différent a été utilisé pour la population nomade. Le RGPH-2004 a été rénové par l'introduction de nouvelles technologies notamment la lecture optique des questionnaires, rendue effective par la création d'un important Centre de Lecture Automatique des Documents (CLAD) qui a permis la réduction des délais d'exploitation et de diffusion des données. Trois questions concernant directement la migration, ont été posées lors de ce RGPH:

- Le lieu de la dernière résidence, si dans le pays (avec l'indication de la localité) ou à l'étranger ;
- La durée de la résidence (en années) ;
- Le lieu de résidence en juillet 1999;

Des informations ont été collectées sur les membres du ménage émigrés à l'étranger pendant les 12 mois précédant le recensement : nom, date de départ, âge, sexe, état civil, type d'activité économique et profession principale.

Le RGPH a trouvé une population légèrement inférieure à celle qui a été estimée dans les projections.

### **Enquêtes auprès des Ménages**

La DS du HCP entreprend, auprès des ménages, une enquête permanente sur l'emploi et d'autres enquêtes à caractère ponctuel, parfois régulier, sur d'autres thèmes. Des enquêtes sur les conditions de vie et sur les consommations et dépenses des ménages sont également menées. Pour l'exercice de 2006-2007, des enquêtes sur le niveau de vie des ménages, des modules consistants sur la migration internationale et sur les transferts ont été intégrés. Une enquête démographique est également prévue pour 2007-2008. A l'instar de celle à passages répétés réalisée en 1986-88, cette opération permettra éventuellement d'estimer les flux migratoires internes et externes et de dresser le portrait démographique de la population migrante. Une assistance/soutien technique et logistique du programme MEDSTAT serait souhaitable à ce propos, pour une meilleure couverture des migrants, notamment en greffant un module détaillé sur les parents résidents à l'étranger.

Le CERED a récemment produit des statistiques grâce à deux enquêtes sur les ressortissants marocains résidant à l'étranger.. En 2000 l'INSEA a aussi mené une importante enquête sur les migrants marocains à l'étranger<sup>(8)</sup>.

<sup>6</sup> D'après la source DACS, les Marocains résidant à l'étranger étaient 3,1 millions à la fin de 2005 e 2,5 en 2002.

<sup>7</sup> Les recensements précédents de la population avaient été conduits en 1960, 1971, 1982 et 1994.

<sup>8</sup> *Les Marocains résidents à l'étranger. Une enquête socio-économique*, INSEA, Imprimerie El Maarif, El Jadida, 2000





	<p><b>Autres Statistiques</b></p> <p>D'autres statistiques sur les migrations sont produites, notamment par l'Office des Changes sur les remises et transferts internationaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats</li> </ul>	<p>Le plan de diffusion des résultats du Recensement 2004 est le suivant : en premier lieu la population légale selon les différentes localités administratives, puis les caractéristiques démographiques et socio-économiques principales, puis une annexe statistique comprenant d'autres résultats, y compris des tableaux concernant les migrations internationales. Les derniers résultats seront prêts au cours de l'été 2006. Des tableaux et publications ont été diffusés à travers les sites Internet du HCP (de la DS, du CLAD,...). Celui du CLAD fournit en ligne une application permettant de générer des tableaux dynamiques selon le milieu, la zone géographique et selon les différents niveaux : national, régional, provincial ou communal(9). Ce site ne fournit pas encore des tableaux sur la migration. Dans le but de valoriser les produits statistiques, Le FNUAP soutient la préparation et la diffusion de certains produits du recensement sur le format électronique.</p> <p>La DS édite également Les Cahiers du Plan, une revue d'information et d'analyse à laquelle participent des universitaires et chercheurs externes qui a déjà offert, par rapport aux thèmes des migrations, des résultats produits par d'autres pays comme les statistiques espagnoles sur le refoulement(10). En accord avec le principe d'augmenter l'accès au public et ainsi d'avoir une portée sur un plus grand nombre de personnes, les statistiques, bulletins et études sont publiés sur le site du HCP.</p> <p>Des statistiques sur les migrations sont reprises et publiées hors du Maroc, y compris sur le site de la KARIM. Entre les différents travaux et publications concernant les migrations, on mentionne ici des projets importants de la Commission Européenne sur l'étude des facteurs d'attraction et répulsion de la migration internationale au Maroc(11) et un autre projet soutenu plus récemment sur les possibilités de développement liées à l'émigration à l'étranger(12).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'information</li> </ul>	<p>Les données produites par le HCP (DS, le CLAD,...) et la DACS sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.</p>
<p><b>Synergies</b></p>	<p>Sur la base du programme de travail à établir pour le secteur Migrations, des synergies pourraient être cherchées dans des activités similaires au sein d'autres pays du Maghreb. En interne, les activités devraient être fonctionnelles et partagées au niveau le plus large possible.</p> <p>La possibilité de synergie avec le secteur Tourisme pour ce qui concerne les cartes aux frontières devrait être a priori exclue, les intérêts des deux secteurs ne convergeant pas sur la quantité d'information à collecter à travers ces cartes.</p>
<p><b>Plans d'amélioration</b></p>	<p>Des changements importants dans le personnel ont eu lieu en vue de la préparation et de l'exécution du Recensement de 2004. Avec la diminution des activités liées à ce recensement, la Division effectuera bientôt une redistribution des ressources.</p> <p>Toutefois l'existence ou la création d'une unité/entité statistique officielle, responsable des statistiques sur la migration internationale serait souhaitable. Celle-ci permettrait la synergie avec les autres entités concernées directement ou</p>

<sup>9</sup> Les sites respectifs sont : [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma), [www.statistic-hcp.ma](http://www.statistic-hcp.ma) et [www.clad.hcp.ma](http://www.clad.hcp.ma).

<sup>10</sup> N. 2005, 3

<sup>11</sup> *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national – Le Maroc*, Eurostat Working Papers Population et conditions sociales, 3/2000/E/n°6, Luxembourg, 2000

<sup>12</sup> *Le migrant Marocain en Italie comme agent de développement et d'innovation dans sa communauté d'origine*, COOPI, AMERM, EI Sur et Punto sud, 2004.



	<p>indirectement par les statistiques de la migration. La coordination et la collaboration entre les différents acteurs nationaux seraient renforcées, au travers d'éventuelles créations de comités ou de groupes de travail.</p> <p>Malgré l'existence de structures adéquates, la quantité de travaux et de publications de qualité, il persiste un manque de statistiques de qualité. Il est nécessaire de renforcer les structures et d'obtenir de meilleurs instruments de collecte, en étroite liaison avec l'UE et ses Etats membres, qui accueillent l'essentiel de la communauté marocaine à l'étranger.</p>
--	--



## 9. Environnement

<b>Cadre légal</b>	Il n'existe pas de cadre légal spécifique aux statistiques de l'environnement.
<b>Principaux acteurs</b>	<p>Les principaux acteurs dans ce domaine sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Unité des Statistiques de l'Environnement de la Division Générale des Statistiques de la Direction de la Statistique (DS). Cette Unité employait 3 personnes en 2004 et contre une seule en 2005,</li> <li>• L'Observatoire National de l'Environnement au Maroc (ONEM),</li> <li>• Le Département d'Etat pour l'Environnement (DEE).</li> </ul> <p>Des mécanismes de coordination ont été mis en place avec plusieurs ministères au sein du comité national de statistiques en particulier sur les questions de l'eau et des déchets.</p>
<b>Demande statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationale</li> </ul>	<p>Les principaux utilisateurs nationaux sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autres services de la DS (Comptabilité Nationale, etc...),</li> <li>• Le DEE</li> <li>• Les Ministères de: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Energie,</li> <li>- Transport,</li> <li>- Agriculture and Développement Rural,</li> <li>- Tourisme,</li> <li>- Santé,</li> <li>- Commerce et Industrie.</li> </ul> </li> <li>• Les Départements d'Etat ou les Offices pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Pêche,</li> <li>- la Plannification,</li> <li>- L'Aménagement du Territoire.</li> </ul> </li> <li>• Compagnies privées et ONG (sujets concernés: eau, déchets, désertification et forêts),</li> <li>• Centres de Recherche et Universités,</li> <li>• Particuliers.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre</li> </ul>	<p>Les utilisateurs internationaux sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eurostat et UNSD, dont la demande est véhiculée par des questionnaires,</li> <li>• Conventions Internationales: Climat, Vienne, Désertification, Bâle, Washington,</li> <li>• Nations Unies (Objectifs de Développement du Millénaire).</li> </ul>
<b>Offre statistique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes et méthodologies</li> </ul>	<p>D'un point de vue général, les statistiques de l'environnement au Maroc sont compatibles avec les standards internationaux. Néanmoins quelques définitions restent confuses (ex : déversement « contrôlé », « zones alfatières »), et l'origine de certaines émissions dans l'air est inconnue.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales sources</li> </ul>	<p>Le DEE est impliqué dans la production de statistiques de l'environnement concernant les émissions dans l'air, l'assainissement, la génération et le traitement des déchets (tout déchet), la dégradation des sols, l'environnement marin.</p>



	<p>Les Ministères suivants contribuent à la production de données statistiques en environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du Territoire,</li> <li>• Eau et Environnement (Direction générale de l'Hydrologie),</li> <li>• Transport (émissions dans l'air),</li> <li>• Agriculture et Développement Rural,</li> <li>• Santé (autres déchets),</li> <li>• Commerce et Industrie (déchets occasionnels),</li> <li>• Intérieur (DGCL, Direction Générale des Gouvernements/acteurs locaux, sur l'utilisation de l'eau douce, le traitement des eaux usées, les déchets municipaux).</li> </ul> <p>Les Offices Nationaux/Instituts constituent également des sources de données dans les domaines suivants: électricité, eau potable, pêche.</p>
Résultats	<p>MEDSTAT a conduit à la publication du premier Compendium national en environnement en 2003, puis à celui de 2006.</p> <p>Un chapitre sur l'environnement est inclus dans l'annuaire statistique depuis 2000</p>
• Disponibilité de l'information	<p>La fréquence d'édition des diverses publications est variable. Les études sont souvent renouvelées à quelques années d'intervalle.</p> <p>Les données peuvent être diffusées grâce à des publications papier, des CD-Rom ou dans certains cas des disquettes (ex : secteur forêt).</p>
<b>Coopération externe</b>	<p>Le Département Economie et Affaires Sociales des Nations Unies aide le Maroc dans l'élaboration des Comptes Satellites sur l'eau depuis 2003.</p> <p>Le Maroc a participé, en 2005, à l'atelier sur les Indicateurs de Développement Durable (IDD) organisé par le PNUE/PAM/Plan Bleu ainsi qu'à l'atelier national SMAP</p>
<b>Synergie</b>	<p>Une synergie avec le transport, l'énergie, l'agriculture, le commerce extérieur, le tourisme et la comptabilité nationale est requise mais il y a peu d'implication de l'unité environnement pour le moment dans les projets oeuvrant dans ces secteurs.</p>
<b>Plans d'amélioration</b>	<p>Des améliorations sont attendues dans les domaines des ressources en eau (coopération avec la Météorologie Nationale) et des déchets (coopération avec la DGCL).</p> <p>Une tâche générale qui persiste est d'accroître la connaissance en environnement des preneurs de décisions/des politiques et du public.</p>



## F. PROJETS INTERVENANT DANS LE DOMAINE

Le tableau suivant donne les informations de base sur les projets ayant un impact direct sur la production de statistiques et avec lesquels des actions synergiques pourraient être envisagées. Des informations plus détaillées seront fournies dans un document annexe pour les projets en cours particulièrement intéressants et désireux de réaliser un travail de coordination avec medstatII.

Titre du projet	Résultat	Bénéficiaires	Bailleurs	Période	Montant
PROJETS NATIONAUX					
Programme d'appui à l'accord d'association (P3A)	Apporter l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'AA.	l'administration et toutes les institutions publiques marocaines contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'association	UE	07/2007 au 12/2009	
Programme d'urgence de soutien au développement institutionnel et à la mise à niveau de la stratégie migratoire <a href="http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/quoi_de_neuf/20060823.htm">http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/quoi_de_neuf/20060823.htm</a>	L'objectif de ce programme d'urgence est d'améliorer la gestion des flux migratoires et de renforcer la lutte contre la migration clandestine.	Direction de la migration et de la surveillance des frontières du Ministère de l'Intérieur	UE		67, 625 millions €

Un projet avec la Banque mondiale a débuté. Il s'étendra sur une période de 5-6 ans et visera à adapter le système statistique marocain aux normes européennes.

La coopération bilatérale s'appuie sur une relation ancienne avec l'INSEE quoique la DS a aussi des relations avec le Bureaux of Census (USA) et Statistic Canada (Canada). La coopération bilatérale avec l'INSEE fonctionne par le biais de l'établissement d'un programme de travail annuel. La réalisation effective du programme dépend des disponibilités des experts de l'INSEE,.

Un projet du consortium FNUAP-PNUD- UNICEF avec le HCP est en cours de préparation et s'étendrait de 2007-2011. Les objectifs visés sont la mise en place de systèmes d'informations régionales facilitant l'élaboration des indicateurs, support à la création de l'instance de coordination, amélioration de la collaboration dans l'utilisation de statistiques administratives. Ce projet est à la phase d'initialisation et se traduit par une démarche participative permettant la collecte des besoins.



Titre du projet	Résultat	Bénéficiaires	Bailleurs	Période	Montant
<b>PROJETS REGIONAUX</b>					
Technical assistance to the Third Regional Environment Programme in the Mediterranean (SMAP III) EuropeAid/120172/C/SV/Multi (MEDA) Site ( <a href="http://www.smaprms.net">http://www.smaprms.net</a> )	Assistance à la politique environnementale et renforcement institutionnel.	Bénéficiaire du SMAP	CE	07/09/2005 08/09/2008	4 299 122 EUR
Regional Management Support Unit (RMSU) Site ( <a href="http://www.smaprms.net">http://www.smaprms.net</a> )	Renforcer la coopération régionale environnementale au niveau politique et opérationnel	Bénéficiaire du SMAP et autres programmes européens.	CE	01/2003 10/02/2007	3 124 000 EUR
Meda- ETE (regional) MED 2004/083-494 Site ( <a href="http://www.meda-ete.net/">http://www.meda-ete.net/</a> )	Un appui technique à la conception et mise en oeuvre de politiques pour l'enseignement technique et la formation professionnelle	Partenaires MEDA	CE	01.01.2005 31.12.2010	5.000.000 EUR
Euro Med Transport	Faciliter la coopération et l'intégration de l'ensemble des pays riverains en vue de créer une Zone de Libre Échange au niveau Méditerranéen à travers l'accroissement de l'harmonisation et de la déréglementation du secteur des transports.	12 pays MEDA partenaires	CE	Début 2003 pour 4ans	10 millions d'euros



Ce projet est financé par l'Union européenne



## G. SITES WEB UTILES

### Sites marocain

Haut commissariat au plan	<a href="http://www.hcp.ma/">http://www.hcp.ma/</a>
Direction de la Statistique	<a href="http://www.statistic-hcp.ma/">http://www.statistic-hcp.ma/</a>
Ministère de l'économie des finances de la privatisation et du tourisme	<a href="http://www.finances.gov.ma/">http://www.finances.gov.ma/</a>
Office des changes	<a href="http://www.oc.gov.ma">http://www.oc.gov.ma</a>
Douanes	<a href="http://www.douane.gov.ma/">http://www.douane.gov.ma/</a>
Ministère des Transports	<a href="http://www.mtmm.gov.ma/">http://www.mtmm.gov.ma/</a>
Ministère de l'agriculture du développement rural des eaux et forêts.	<a href="http://www.madrpm.gov.ma/systeme_information.htm">http://www.madrpm.gov.ma/systeme_information.htm</a>
Centre d'étude et de recherche (CERE)	<a href="http://www.cered.hcp.ma">http://www.cered.hcp.ma</a>

### Institutions Internationales

Delegation de la CE au Maroc	<a href="http://www.delmar.cec.eu.int/">http://www.delmar.cec.eu.int/</a>
Fond Monétaire International	<a href="http://www.imf.org/external/country/MAR/index.htm">http://www.imf.org/external/country/MAR/index.htm</a>
WB - country homepage within the WB web system	<a href="http://ddp-ext.worldbank.org/ext/CSIDB/getCountryStatInfoXML?id=mar&amp;format=CSIDB">http://ddp-ext.worldbank.org/ext/CSIDB/getCountryStatInfoXML?id=mar&amp;format=CSIDB</a>





## **H. DOCUMENTS DE REFERENCES**

### **Gouvernement**

Lois et decrets.

Plan d'actions à long terme de la DS

### **Union Européenne**

Le Plan d'action UE- Med ([http://www.delmar.cec.eu.int/fr/ue\\_maroc/plan\\_action.htm](http://www.delmar.cec.eu.int/fr/ue_maroc/plan_action.htm))

Programme indicatif national 2005-2006

### **Fonds Monétaire International**

Morocco: Report on the Observance of Standards and Codes - Data Module : Response by the Authorities; and Detailed Assessments Using the Data Quality - Assessment Framework April 2003 FMI

### **Banque mondiale**

Country assistance strategie 2005.

Aide mémoire Mai 2005 – Projet d'appui à la préparation d'une stratégie de développement de la statistique

